

Approbation des MCCA de la Faculté de Médecine
Toulouse-Rangueil pour l'année universitaire 2021-
2022 (suite)

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 13 juillet 2021

Délibération 2021/07/CFVU – 87

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la suite des MCCA de la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil pour l'année universitaire 2021-2022.

Toulouse, le 16 juillet 2021



Le Président


Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITÉ CURSUS PARAMÉDICAUX
133 ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 70

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances
sanctionnant la 1^{ère} Année d'Études
du Diplôme d'État
D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE
pour l'Année Universitaire
2021-2022**

- VU le Décret 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- VU l'Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- VU l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
- VU la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la première année sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours. Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

1. Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 1

- UE1** - UE Clinique – 15 ECTS
- UE2** - Responsabilité, éthique, législation, déontologie – 3 ECTS
- UE4** - Méthodes de travail
- UE5** - Formation et analyse des pratiques professionnelles – 6 ECTS
- UE7** - Sciences infirmières et pratique avancée – 6 ECTS

SEMESTRE 2

- UE3** - Anglais – 3 ECTS
- UE4** - Méthodes de travail – 3 ECTS
- UE6** - UE Clinique – 6 ECTS
- UE8** - Santé Publique – 6 ECTS
- UE9** - Recherche – 6 ECTS

2. L'Unité d'Enseignement Pratique

- Stage** - 6 ECTS
8 semaines de stage au 2^{ème} semestre

B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1) Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD. Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2) Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la 1^{ère} session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en 2^{ème} session (session de rattrapage).

3) Organisation des épreuves

SEMESTRE 1				
UE	NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	NOTE GLOBALE UE	ECTS
UE1 Clinique	20 QCM	1h	/100	15
UE2 Responsabilité, éthique, législation, déontologie	5 à 8 QCM (20 min)	1h	/20	3
	Analyse d'un cas clinique (40 min)			
UE5 Formation et analyse des pratiques professionnelles	AEPP : soutenance d'un projet individuel d'analyse et évaluation des pratiques professionnelles (60 % de la note)	CC	/40	6
	Formation : examen terminal écrit en groupe de 4 à 5 étudiant(e)s (40 % de la note)	2h30		
UE7 Sciences infirmières et pratique avancée	Travail écrit individuel ou en binôme d'analyse d'une situation professionnelle qui relève de l'exercice infirmier en pratique avancée au regard des sciences infirmières	1h CC	/40	6

TOTAL : 30 ECTS

SEMESTRE 2

UE	NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	NOTE GLOBALE UE	ECTS
UE4 Méthodes de travail	Contrôle terminal : Cas pratique 2h PIX Compétences numériques (Application des connaissances numériques à l'exercice de l'infirmier de pratiques avancées) Certification PIX : épreuve finale en DST (48 questions) et exercices en DM. Travail à faire en ligne	1h45	/20	3
UE3 Anglais	Evaluation écrite (1h, notée/20) Résumé en français d'un article scientifique professionnel de langue anglaise	1h	/20	3
	Oral par binôme (15 minutes, noté/20) en fin de S1 S2, avec mise en situation IPA / patient	15 min		
UE6 UE Clinique	Présentation orale d'un projet de soin réalisé pendant le stage devant un binôme (formateur et IDE expert) (20 minutes de présentation et 10 minutes d'échanges)	30 min	/40	6
UE8 Santé Publique	Une présentation orale d'un travail en groupe d'analyse et de synthèse d'une problématique / situation / action de santé publique (20 minutes de présentation + 20 minutes d'échanges)	40 min	/40	6
UE9 Recherche	Présentation orale de l'analyse critique d'un article de recherche travaillé en groupe de 4 à 5 (20 minutes de présentation + 10 minutes de discussion)	20 min	/40	6
	Remise d'une présentation écrite de la problématique du mémoire (questionnement professionnel, état de l'art, ressources utilisées...)	CC		
STAGE		280h	/80	6

TOTAL : 30 ECTS

2. LES STAGES :

La présence aux stages est obligatoire. Un carnet de stage assure le suivi de l'étudiant. Il devra être validé par le maître de stage et le tuteur responsable de l'étudiant et sera remis en même temps que le rapport de stage.

Modalités d'évaluation

- Rédaction d'un rapport de stage selon les consignes et en réponse aux objectifs.
- La validation repose sur l'évaluation du maître de stage et sur le rapport de stage présenté.

Critères d'évaluation

La validation du stage est prononcée par un jury composé d'au moins un enseignant-chercheur et du responsable des stages dans la formation. L'évaluation porte sur la forme et le contenu.

En cas de non validation du stage, l'étudiant devra refaire un stage durant l'été dont la durée et les modalités sont laissées à l'appréciation du jury.

Les absences justifiées ne doivent pas dépasser 10% de la durée du stage.

Après validation d'un jury exceptionnel, qui se tiendra avant la fin du stage, la durée du stage sera prolongée d'une durée équivalente à la période d'absence.

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

Le Jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves, la cotation des copies et arrête la liste des admis.

1) Admission en 2^{ème} année

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE*
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé le stage

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

Attention : le stage ne rentre pas dans la compensation et est évalué à part.

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session. Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis. Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session sauf pour :
UE8 santé publique : Un travail écrit d'analyse et de synthèse d'une problématique / situation / action de santé publique (2h)

2) Condition de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.
Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, mais pas les stages pratiques.

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarité Coursus Paramédicaux
133 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 70

Organisation des Enseignements et Modalités de Contrôle des Aptitudes et des Connaissances sanctionnant la

2^{ème} Année d'Études du Diplôme d'État d'INFIRMIER en PRATIQUE AVANCÉE

**Mention MALADIE RÉNALE,
DIALYSE ET TRANSPLANTATION RÉNALE**

**pour l'Année Universitaire
2021-2022**

- VU le Décret 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- VU l'Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- VU l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
- VU la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la deuxième année sont organisés pour l'année universitaire 2021/2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 3

UE9 (b) - Recherche (3 ECTS évalués en S4 dans le cadre du mémoire)

UE3 - Anglais – 3 ECTS

Mention MALADIE RÉNALE, DIALYSE ET TRANSPLANTATION RÉNALE – 24 ECTS

UE 11 (b) - Bases fondamentales – 6 ECTS

UE 1 (b) - Clinique – 14 ECTS

UE 11 (b) - Parcours de santé – 4 ECTS

SEMESTRE 4

STAGE - 16 SEMAINES – 24 ECTS

- Développement des compétences requises pour l'exercice d'infirmier en pratique avancée dans les rôles : clinique, conseil, éducation, leadership, recherche

B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1) Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2) Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la 1^{ère} session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en 2^{ème} session (session de rattrapage).

3) Organisation des épreuves

SEMESTRE 3 / 27 ECTS					
UE COMMUNES A L'ENSEMBLE DES MENTIONS	NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	NOTE GLOBALE UE		ECTS
UE3 ANGLAIS	Evaluation écrite : traduction d'un article scientifique professionnel de langue anglaise	1h	/15	/30	3
	Oral par binôme avec mise en situation IPA / patient	15 min	/15		

UE SPECIFIQUES A LA MENTION MALADIE RENALE, DIALYSE ET TRANSPLANTATION RENALE	NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	NOTE GLOBALE UE		ECTS
UE 11 (b) Bases fondamentales	20 QCM	1h	/60		6
UE 1 (b) UE CLINIQUE	20 QCM	1h	/20	/140	14
	Cas clinique/ Écrit	2h	/40		
	ORAL projet soin-(évaluation dans le 1 ^{er} mois du stage)	30 min	/80		
UE 12 (b) Parcours de santé	ORAL projet coordination des parcours	30 min	/40		4

SEMESTRE 4 / 33 ECTS			
UE	DUREE	NOTE GLOBALE UE	ECTS
UE STAGE	16 SEMAINES	/20	24

2. LES STAGES :

La présence aux stages est obligatoire. Un carnet de stage identifie les objectifs transversaux et spécifiques du stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation. Il devra être validé par le maître de stage et le tuteur responsable de l'étudiant et sera remis en même temps que le rapport de stage.

Modalités d'évaluation

- Rédaction d'un rapport de stage selon les consignes et en réponse aux objectifs
- La validation repose sur l'évaluation du maître de stage et sur le rapport de stage présenté
- La validation de l'UE clinique – oral projet de soins

Critères d'évaluation

L'évaluation du stage est réalisée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale, de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil.

En cas de non validation du stage, l'étudiant devra refaire un stage durant l'été dont la durée et les modalités sont laissées à l'appréciation du jury.

Les absences justifiées ne doivent pas dépasser 10% de la durée du stage.
Après validation d'un jury exceptionnel, qui se tiendra avant la fin du stage, la durée du stage sera prolongée d'une durée équivalente à la période d'absence.

3. LE MÉMOIRE

Le mémoire peut être ou non lié au stage.

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

La validation du sujet est faite par l'équipe pédagogique qui doit être composée au moins d'un enseignant-chercheur Hospitalo-universitaire et d'un infirmier participant à la formation.

Le directeur de mémoire peut être infirmier ou infirmier en pratique avancée.

L'évaluation du mémoire est réalisée par un jury comprenant au moins un enseignant infirmier, un personnel sous statut enseignant et hospitalier et le directeur de mémoire.

L'évaluation porte à la fois sur le document écrit et la présentation orale du mémoire par l'étudiant et un temps d'échange avec le jury. Elle est fonction des objectifs généraux et spécifiques.

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDE			ECTS
Soutenance du mémoire	Document Ecrit et Présentation orale	/20	9

Deux sessions de soutenances de mémoire sont organisées dans l'année :

Si l'étudiant n'obtient définitivement pas la moyenne, il peut se représenter l'année suivante.

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS

1. Obtention du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE*
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé le stage
- Avoir validé le mémoire à l'une des 2 sessions

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

Attention : le stage et le mémoire ne rentrent pas dans la compensation et sont évalués à part

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

2. Condition de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, mais pas les stages pratiques ni le mémoire.

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarité des Cours Paramédicaux
133 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 70

Organisation des Enseignements et Modalités de Contrôle des Aptitudes et des Connaissances sanctionnant la

2^{ème} Année d'Études

du Diplôme d'État d'INFIRMIER en PRATIQUE AVANCÉE

Mention ONCOLOGIE & HÉMATO ONCOLOGIE

pour l'Année Universitaire 2021-2022

- Vu le Décret 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- Vu l'Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- VU l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
-
- VU la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la 2^{ème} année sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 3

UE9 (b) - Recherche (3 ECTS évalués en S4 dans le cadre du mémoire)

UE3 - Anglais – 3 ECTS

Mention ONCOLOGIE & HÉMATO ONCOLOGIE – 24 ECTS

UE 11 (b)- Bases fondamentales – 6 ECTS

UE 1 (b) - Clinique – 14 ECTS

UE 11 (b)- Parcours de santé – 4 ECTS

SEMESTRE 4

UE 9 - RECHERCHE : Préparation du mémoire de recherche

STAGE - 16 SEMAINES – 24 ECTS

- Développement des compétences requises pour l'exercice d'infirmier en pratique avancée dans les rôles : clinique, conseil, éducation, leadership, recherche

B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1) Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2) Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la 1^{ère} session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en 2^{ème} session (session de rattrapage).

3) Organisation des épreuves

SEMESTRE 3 / 27 ECTS					
UE COMMUNES A L'ENSEMBLE DES MENTIONS	NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	NOTE GLOBALE UE		ECTS
UE3 ANGLAIS	Evaluation écrite : traduction d'un article scientifique professionnel de langue anglaise	1h	/15	/30	3
	Oral par binôme avec mise en situation IPA / patient	15 min	/15		

UE SPECIFIQUES A LA MENTION ONCOLOGIE & HÉMATO ONCOLOGIE	NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	NOTE GLOBALE UE		ECTS
UE 11 (b) Bases fondamentales	20 QCM	1h	/60		6
UE 1 (b) UE Clinique	20 QCM	1h	/20	/140	14
	Cas clinique/ Écrit	2h	/40		
	ORAL projet soin (évaluation dans le 1 ^{er} mois du stage)	30 min	/80		
UE 12 (b) Parcours de santé	ORAL projet Coordination des parcours	30 min	/40		4

SEMESTRE 4 / 33 ECTS			
UE	DUREE	NOTE GLOBALE UE	ECTS
UE STAGE	16 semaines	/20	24

2. LES STAGES :

La présence aux stages est obligatoire. Un carnet de stage identifie les objectifs transversaux et spécifiques du stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation. Il devra être validé par le maître de stage et le tuteur responsable de l'étudiant et sera remis en même temps que le rapport de stage.

Modalités d'évaluation

- Rédaction d'un rapport de stage selon les consignes et en réponse aux objectifs
- La validation repose sur l'évaluation du maître de stage et sur le rapport de stage présenté
- La validation de l'UE clinique – oral projet de soins

Critères d'évaluation

L'évaluation du stage est réalisée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale, de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil.

En cas de non validation du stage, l'étudiant devra refaire un stage durant l'été dont la durée et les modalités sont laissées à l'appréciation du jury.

Les absences justifiées ne doivent pas dépasser 10% de la durée du stage.
Après validation d'un jury exceptionnel, qui se tiendra avant la fin du stage, la durée du stage sera prolongée d'une durée équivalente à la période d'absence.

3. LE MÉMOIRE

Le mémoire peut être ou non lié au stage.

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

La validation du sujet est faite par l'équipe pédagogique qui doit être composée au moins d'un enseignant-chercheur Hospitalo-universitaire et d'un infirmier participant à la formation.

Le directeur de mémoire peut être infirmier ou infirmier en pratique avancée.

L'évaluation du mémoire est réalisée par un jury comprenant au moins un enseignant infirmier, un personnel sous statut enseignant et hospitalier et le directeur de mémoire.

L'évaluation porte à la fois sur le document écrit et la présentation orale du mémoire par l'étudiant et un temps d'échange avec le jury. Elle est fonction des objectifs généraux et spécifiques.

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDE			ECTS
Soutenance du mémoire	Présentation orale	/20	9

Deux sessions de soutenances de mémoire sont organisées dans l'année :

Si l'étudiant n'obtient définitivement pas la moyenne, il peut se représenter l'année suivante.

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS

1. Obtention du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE*
 - S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
 - Avoir validé le stage
 - Avoir validé le mémoire à l'une des 2 sessions
- *La compensation semestrielle s'applique :
La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

Attention : le stage et le mémoire ne rentrent pas dans la compensation et sont évalués à part.

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

2. Condition de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.
Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, mais pas les stages pratiques ni le mémoire.

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarité Coursus Paramédicaux
133 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 70

Organisation des Enseignements et Modalités de Contrôle des Aptitudes et des Connaissances sanctionnant la

2^{EME} ANNEE D'ÉTUDES

du Diplôme d'État d'INFIRMIER en PRATIQUE AVANCÉE

Mention PATHOLOGIES CHRONIQUES

pour l'Année Universitaire 2021-2022

- VU le Décret 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- VU l'Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- VU l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
- VU la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la 2^{ème} année sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 3

UE9 (b) - Recherche (3 ECTS évalués en S4 dans le cadre du mémoire)
UE3 - Anglais – 3 ECTS

Mention PATHOLOGIES CHRONIQUES – 24 ECTS

UE 11 (a) - Bases fondamentales – 6 ECTS

UE 1(a) - Clinique – 14 ECTS

UE 12(a) - Parcours de santé – 4 ECTS

SEMESTRE 4

STAGE - 16 SEMAINES – 24 ECTS

- Développement des compétences requises pour l'exercice d'infirmier en pratique avancée dans les rôles : clinique, conseil, éducation, leadership, recherche

B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1) Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2) Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3) Organisation des épreuves

SEMESTRE 3 / 27 ECTS					
UE COMMUNES A L'ENSEMBLE DES MENTIONS	NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	NOTE GLOBALE UE		ECTS
UE3 ANGLAIS	Evaluation écrite : traduction d'un article scientifique professionnel de langue anglaise	1h	/15	/30	3
	Oral par binôme avec mise en situation IPA / patient	15 min	/15		

UE SPECIFIQUES A LA MENTION PATHOLOGIES CHRONIQUES STABILISEES	NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	NOTE GLOBALE UE		ECTS
UE 11 (a) Bases fondamentales	20 QCM	1h	/60		6
UE 1 (a) UE CLINIQUE	20 QCM	1h	/20	/140	14
	Cas clinique/ Écrit	2h	/40		
	ORAL projet soin (évaluation dans le 1 ^{er} mois du stage)	30 min	/80		
UE 12 (a) Parcours de santé	ORAL projet coordination des parcours	30 min	/40		4

SEMESTRE 4 / 33 ECTS			
UE	DUREE	NOTE GLOBALE UE	ECTS
UE STAGE	16 SEMAINES	/20	24

2. LES STAGES :

La présence aux stages est obligatoire. Un carnet de stage identifie les objectifs transversaux et spécifiques du stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation. Il devra être validé par le maître de stage et le tuteur responsable de l'étudiant et sera remis en même temps que le rapport de stage.

Modalités d'évaluation

- Rédaction d'un rapport de stage selon les consignes et en réponse aux objectifs
- La validation repose sur l'évaluation du maître de stage et sur le rapport de stage présenté.
- La validation de l'UE clinique – oral projet de soins

Critères d'évaluation

L'évaluation du stage est réalisée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale, de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil.

En cas de non validation du stage, l'étudiant devra refaire un stage durant l'été dont la durée et les modalités sont laissées à l'appréciation du jury.

Les absences justifiées ne doivent pas dépasser 10% de la durée du stage.

Après validation d'un jury exceptionnel, qui se tiendra avant la fin du stage, la durée du stage sera prolongée d'une durée équivalente à la période d'absence.

3. LE MÉMOIRE

Le mémoire peut être ou non lié au stage.

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

La validation du sujet est faite par l'équipe pédagogique qui doit être composée au moins d'un enseignant-chercheur Hospitalo-universitaire et d'un infirmier participant à la formation.

Le directeur de mémoire peut être infirmier ou infirmier en pratique avancée.

L'évaluation du mémoire est réalisée par un jury comprenant au moins un enseignant infirmier, un personnel sous statut enseignant et hospitalier et le directeur de mémoire. L'évaluation porte à la fois sur le document écrit et la présentation orale du mémoire par l'étudiant et un temps d'échange avec le jury. Elle est fonction des objectifs généraux et spécifiques

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDE			ECTS
Soutenance du mémoire	Présentation orale	/20	9

Deux sessions de soutenances de mémoire sont organisées dans l'année :

Si l'étudiant n'obtient définitivement pas la moyenne, il peut se représenter l'année suivante.

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS

1. Obtention du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE*
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé le stage
- Avoir validé le mémoire à l'une des 2 sessions

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

Attention : le stage et le mémoire ne rentrent pas dans la compensation et sont évalués à part.

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non

compensée par la moyenne générale semestrielle) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

2. Condition de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, mais pas les stages pratiques ni le mémoire.

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre,** (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse,

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITE CURSUS PARAMEDICAUX
133 ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 70

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances sanctionnant la**

2^{EME} ANNEE D'ÉTUDES

**du Diplôme d'État
D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE**

MENTION PSYCHIATRIE & SANTÉ MENTALE

**pour l'Année Universitaire
2021-2022**

- VU le Décret 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- VU l'Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- VU l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
- VU la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de 2^{ème} année sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 3

UE9 (b) - Recherche (3 ECTS évalués en S4 dans le cadre du mémoire)

UE3 - Anglais – 3 ECTS

Mention PSYCHIATRIE & SANTÉ MENTALE – 24 ECTS

UE 11 (b) - Bases fondamentales – 6 ECTS

UE 1 (b) - Clinique – 14 ECTS

UE 11 (b) - Parcours de santé – 4 ECTS

SEMESTRE 4

STAGE - 16 SEMAINES – 24 ECTS

- Développement des compétences requises pour l'exercice d'infirmier en pratique avancée dans les rôles : clinique, conseil, éducation, leadership, recherche

B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1) Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2) Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la 1^{ère} session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en 2^{ème} session (session de rattrapage).

3) Organisation des épreuves

SEMESTRE 3 / 27 ECTS					
UE Communes à l'ensemble des Mentions	Nature des Épreuves	Durée	Note globale UE		ECTS
UE3 (b) ANGLAIS	Evaluation écrite : traduction d'un article scientifique professionnel de langue anglaise	1h	/15	/30	3
	Oral par binôme avec mise en situation IPA / patient	15 min	/15		

UE Spécifiques à la Mention Psychiatrie et santé mentale	Nature des Épreuves	Durée	Note globale UE		ECTS
UE 11 (b) Bases fondamentales	20 QCM	1h	/60		6
UE 1 (b) UE CLINIQUE	3 à 5 QROC	1h	/20	/140	14
	Cas clinique/ Écrit	2h	/40		
	ORAL projet soin (évaluation dans le 1 ^{er} mois du stage)	30 min	/80		
UE 12 (b) Parcours de santé	3 à 5 QROC	30 min	/40		4

SEMESTRE 4 / 33 ECTS				
UE	Durée	Note globale UE	ECTS	
UE STAGE	16 SEMAINES	/20	24	

2. LES STAGES :

La présence aux stages est obligatoire. Un carnet de stage identifie les objectifs transversaux et spécifiques du stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation. Il devra être validé par le maître de stage et le tuteur responsable de l'étudiant et sera remis en même temps que le rapport de stage.

Modalités d'évaluation

- Rédaction d'un rapport de stage selon les consignes et en réponse aux objectifs
- La validation repose sur l'évaluation du maître de stage et sur le rapport de stage présenté
- La validation de l'UE clinique – oral projet de soins

Critères d'évaluation

L'évaluation du stage est réalisée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale, de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil.

En cas de non validation du stage, l'étudiant devra refaire un stage durant l'été dont la durée et les modalités sont laissées à l'appréciation du jury.

Les absences justifiées ne doivent pas dépasser 10% de la durée du stage.
Après validation d'un jury exceptionnel, qui se tiendra avant la fin du stage, la durée du stage sera prolongée d'une durée équivalente à la période d'absence.

3. LE MÉMOIRE

Le mémoire peut être ou non lié au stage.

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

La validation du sujet est faite par l'équipe pédagogique qui doit être composée au moins d'un enseignant-chercheur Hospitalo-universitaire et d'un infirmier participant à la formation.

Le directeur de mémoire peut être infirmier ou infirmier en pratique avancée.

L'évaluation du mémoire est réalisée par un jury comprenant au moins un enseignant infirmier, un personnel sous statut enseignant et hospitalier et le directeur de mémoire.

L'évaluation porte à la fois sur le document écrit et la présentation orale du mémoire par l'étudiant et un temps d'échange avec le jury. Elle est fonction des objectifs généraux et spécifiques.

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDE			ECTS
Soutenance du mémoire	Document Ecrit et Présentation orale	/20	9

Deux sessions de soutenances de mémoire sont organisées dans l'année :

Si l'étudiant n'obtient définitivement pas la moyenne, il peut se représenter l'année suivante.

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS

1. Obtention du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE*
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé le stage
- Avoir validé le mémoire à l'une des 2 sessions

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

Attention : le stage et le mémoire ne rentrent pas dans la compensation et sont évalués à part.

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

2. Condition de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.
Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, mais pas les stages pratiques ni le mémoire.

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITÉ TOULOUSE III - PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarité des Cours Paramédicaux

133 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 72

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances sanctionnant**

la 1^{ère} année du 1^{er} cycle des études

D'ORTHOPHONIE

**pour l'année universitaire
2021-2022**

- Vu le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
- Vu l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la première année d'orthophonie sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE).

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 30 crédits par semestre.

1. Les Unités d'Enseignements Théoriques (*En fonction du Référentiel de Formation*)

SEMESTRE 1

UEC1	- Anatomie
UEC2	- Physiologie
UEC 6	- Ethique et déontologie
UE 1.1.1	- Introduction aux sciences du langage
UEC29	- Psychologie
UE 1.2.1	- Psychologie générale et psychologie du développement
UE 1.3.1	- Sciences de l'éducation
UEC 3	- Biologie fondamentale
UEC 8	- Embryologie - génétique
UECP 12	- Anatomie physiologie du système auditif
UECP 13	- Exploration de l'audition 1
UE 2.3.1	- Audition
UEC 27	- Imagerie
UEC 30	- Base de la relation soignant/soigné
UE 2.4	- Pédiatrie et troubles du développement
UE 3.1	- Physique générale et acoustique
UE 8.4	- Langues 1

SEMESTRE 2

UECP 1	- Neuro-anatomie / neurophysiologie 1
UECP 6	- Neurophysiologie avancée
UEC 5	- Santé publique
UE 1.1.2	- Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique
UE 1.2.2	- Psychologie sociale et théories de la communication
UE 1.4	- Sensibilisation aux sciences de la société
UECP 8	- Neuro-anatomie avancée
UECP 38	- Handicap cognitif
UE 2.2.2	- Neurosciences
UECP 5	- Anatomie tête et cou
UE 2.3.3	- Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation
UE 4.1	- Connaissance et historique de la profession
UEC 21	- Compétences numériques (S1 et S2 – examen au S2)

2. Les Unités d'Enseignements Pratiques

UE 6.1 Stages découvertes

B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1) Modalités de contrôle

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2) Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3) Organisation des épreuves

Toutes les UE sont affectées du coefficient 1

SEMESTRE 1

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANT	CODE APOGEE	SESSION 1				SESSION 2													
				NATURE EPREUVES	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE	Note globale	NATURE EPREUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE	ECTS								
UEC1	Anatomie Générale	G. de BONNECAZE		ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1								
UEC2	Physiologie générale	I. TACK D. GASQ		ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1								
UEC 6	Ethique et déontologie	N. TELMON F. SAVALL		ET	15 QCM	30MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1								
UEC 30	Base relation soignant/soigné	T. CAUMONT Dr ESMAN		ET	15 QCM	30MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1								
1.1.1	Introduction aux Sciences du langage	Introduction : linguistique et sciences L'objet de la linguistique Description des usages linguistiques	CC		2 à 4 DST ou DM ou Exposé		/20			Oral	20 min	/20									
														ET1	1 à 4 QR1	1h	/20	ECRIT 1	1 à 4 QR1	1h	/20
														ET2	1 à 4 QR2	1h	/20	ECRIT 2	1 à 4 QR2	1h	/20
UEC29	Psychologie	F. SORDES		ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1								
1.2.1	Psychologie générale et psychologie du développement	Psychologie Générale & du Développement	CC1		2 à 4 DM ou DST et/ou présentation		/35	/60		ECRIT	1 à 6 QR ou QDC	1h	/35	4							
															CC2	DM et/ou DST		/25	ECRIT	DM	20 min
1.3.1	Sciences de l'éducation	Sciences de l'éducation	CC		2 à 4 DST	2h	/30	/30	ECRIT	2 à 5 QR	1h	/30	2								
UEC3	Biologie fondamentale	Biologie cellulaire, biochimie, histologie	ET		15 QCM	1h	/20	/20	ECRIT	15QCM	30 min	/20	3-1								
UEC8	Embryologie - génétique	Embryologie- Génétique	ET		15 QCM		/20	/20	ECRIT	15 QCM	30 min	/20	1								
UECP1 2	Anatomie physiologie du système auditif	M. MARX Mariam ALZAHER	ET		15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1								
UECP1 3	Exploration de l'audition 1	M. MARX Mariam ALZAHER	ET		15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1								
UE 2.3.1	Audition	Dr GALLOIS Mme LASFARGUES-DELANNOY	ET		3 à 8 QR et/ou 5 à 10 QCM et/ou 5 à 10 QROC	1h	/30	/30	ECRIT	3 à 8 QR et/ou 5 à 10 QCM et/ou 5 à 10 QROC	1H	/30	1								

UEC27	Technique d'imagerie	I. BERRY		ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
2.4	Pédiatrie et troubles du développement	Pr CHAIX	Pédiatrie et troubles du développement	ET	1 à 2 QR	1h	/50	/50	ECRIT	1 à 2 QR	1h	/50	4
3.1	Physique générale et acoustique	Mr RUIZ	Physique générale et acoustique	CC	1 DST et 1 DM		/30	/30	ECRIT	2 à 10 QROC	30 min	/30	3
8.4	Anglais	Mme BADUEL		ET	3 à 10 QROC et/ou QDC et/ou QR	1h30	/20	/20		1 Expression écrite	45 min	/20	2

TOTAL : 30 ECTS

SEMESTRE 2

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANTS	CODE APOGEE	SESSION 1				SESSION 2					
				NATURE DES EPREUVES	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE	NOTE GLOBALE	NATURE DES EPREUVES	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE	ECT S
UECP 1	Neuro-anatomie Neurophysiologie	G de Bonnecaze		ET	30 QCM	1H	/40	/40	ET	30 QCM	1H	/40	2
UECP 6	Neurophysiologie avancée	D. Gasq C. Cormier		ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC5	Santé publique	V. GARDETTE		ET	10 à 15 QCM	1H	/40	/40	ET	10 à 15 QCM	1H	/40	2
1.1.2	Connaissances fondamentales en Sciences du langage	Mme ASTESANO Mme ALAZARD		CC	2 à 4 DM ou DST		/30	/60	ECRIT	2 à 7 QDC	15 min	/30	4
1.2.2	Psychologie sociale et théories de la communication	Mme LAINÉ Mme JUCLA		ET	1 à 2 QR	1h	/10	/30	ET	1 à 2 QR	1h	/10	3
1.4	Sensibilisation aux Sciences de la société	M BOUSQUET Mme GUIOMAR		CC	2 DM et/ou DST		/20	/20	ECRIT	1 DM		/10	3
2.2.2	Neurosciences 2	Dr BENAITEAU Dr GOLLION		ET	8 à 15 QROC	1h	/20	/20	ET	8 à 15 QROC et/ou QCM	1h	/30	3
UECP 8	Neuro-anatomie avancée	G de Bonnecaze		ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1

UECP 38	Handicap cognitif	X de Boissezon		ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 5	Anatomie tête et cou	G de Bonnecaze		ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	EF	15 QCM	30 MN	/20	1
2.3.3	Etude de la phonation, de la déglutition, et de l'articulation	Pr WOISARD Dr GRANIER		CC	1 à 4 DST ou DM		/20	/20		ORAL	20 min	/20	2
4.1	Connaissance et historique de la profession	Mme PRADEL		CC	2 DM et/ou DST		/20	/20	ECRIT	1 DM		/20	2
6.1	Stage découverte 1 Stage en milieu scolaire	Mme PETIT			1 Rapport écrit		/30	/30		1 Rapport écrit		/60	3
UEC21	Informatique	Mr JAYR		CC	12 + QCM12 + QCM Epreuve pratique CC PRESENTIEL				ADM/AJ	PRESENTIEL	ADM/AJ		2

TOTAL : 30 ECTS

*Le test du PIX sera passé à l'issue de la dernière séance selon les nouvelles dispositions réglementaires

2. Absences

- Contrôle terminal

L'absence à un examen de contrôle terminal **quelle qu'en soit la raison** entraîne une note de 0.

- Stages

La présence aux stages est obligatoire.

Leur validation est prononcée selon les modalités du décret du 30 août 2013 (article 23). « La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant. »

- Contrôle continu

Toute absence à un contrôle continu ou épreuve pratique, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

- TD

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Un maximum de **15 absences justifiées** pour l'ensemble des TD des semestres 1 et 2 pourra être toléré

En cas d'absence, l'enseignant peut demander à l'étudiant un travail personnel qui lui permettra de vérifier si les connaissances ont été acquises.

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

1) Admission en 2^{ème} année du premier cycle des études d'orthophonie

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres, les étudiants doivent :

- Etre admis à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à **6/20**)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages

Conditions d'application de la compensation semestrielle :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Elle est possible sous conditions :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

Les UE stage ne rentrent pas dans la compensation

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont décrites dans le tableau ci-dessus.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2) Conditions de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble. Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises.

Concernant les stages, l'étudiant conserve le nombre d'heures effectuées et validées.

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA**

1^{ERE} ANNEE D'ETUDES

**LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE
PARCOURS
AUDIOPROTHESE
ET
DIPLOME D'ETAT D'AUDIOPROTHESE
(DOUBLE CURSUS)**

POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE

2021 - 2022

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à leur titulaire le grade universitaire de licence. Les enseignements de la première année de Licence Sciences pour la Santé parcours AUDIOPROTHESE sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) capitalisables réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

1 – Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 1

UE COMMUNES

- UEC 1** Anatomie générale
- UEC 2** Physiologie générale
- UEC 3** Biologie fondamentale (histologie, bio cellulaire et biochimie)
- UEC 6** Ethique et déontologie
- UEC 7** Droit de la santé
- UEC 8** Embryologie – Génétique
- UEC 14** Anglais médical
- UEC 15** Hygiène infectiologie immunologie
- UEC 21** Compétences numériques (S1 et S2 – examen au S2)
- UEC 22** Santé au travail
- UEC 27** Techniques d'imagerie
- UEC 29** Psychologie
- UEC 30** Bases de la relation soignant-soigné (langue des signes)

UE COMMUNES PARTIELLES

- UECP 12** Anatomie et physiologie du système auditif
- UECP 13** Exploration audition 1

UE METIER

- UEM 1** Mathématiques
- UEM 2** Physique 1
- UEM 2.1** Physique 2
- UEM 5.1** Audioprothèse
- UEM 7.1** Intégration des savoirs
- UEM** STAGES

SEMESTRE 2

UE COMMUNES

- UEC 5** Santé Publique et économie de la santé
- UEC 11** Handicap
- UEC 14** Anglais médical
- UEC 16** Présentation métiers et collaborations interprofessionnelles
- UEC 21** Compétences numériques (S1 et S2 – examen au S2)
- UEC 23** Douleur
- UEC 26** Introduction aux pathologies (sémiologie générale)

UE COMMUNES PARTIELLES

- UECP 1** Neuro-anatomie et neurophysiologie niveau 1
- UECP 9** Linguistique-phonétique et communication linguistique 1
- UECP 37** Surdit  niveau 1
- UECP 38** Handicaps cognitifs

UE METIER

- UEM 4** Physique 3
- UEM 5.2** Audioproth se
- UEM 6.2** Exploration audition 2
- UEM 7.2** Int gration des savoirs
- UEM** STAGES

Les Enseignements Dirig s

2 – Les Unit s d'Enseignements Pratiques

Se pr sentent sous forme de stages hospitaliers en 1 re ann e, en fonction du r f rentiel de formation.

3 – Etudiants en situation de handicap

Pour b n ficier d'am nagements sp cifiques dans le cadre de vos examens, vous devez prendre contact avec le P le handicap  tudiant, **au minimum un mois avant le d but des examens du 1er semestre**, (exception faite pour les  tudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue r cente).

Mail : phe.contact@univ-tlse3.fr

B- MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – LES EXAMENS

La 1 re ann e de Licence Sciences pour la sant  Parcours AUDIOPROTHESE permet de valider 60 ects.

1 Modalit s des contr les

Les UE sont  valu es chaque semestre sous forme de contr le continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitu s d' preuves  crites et anonymes.

2 Sessions d'examens

Tout  tudiant a droit   deux sessions de contr le par ann e d' tude. En cas d' chec   la premi re session, l' tudiant peut passer un nouvel examen en deuxi me session (session de rattrapage).

3 Organisation des épreuves
SEMESTRE 1

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANT	SESSION 1						SESSION 2			
			Nature épreuve	Type d'exercice	DUREE	NOTE/	NOTE GLOBALE	Nature épreuve	Type d'exercice	DUREE	NOTE/	ECTS
UEC 1 ANATOMIE GENERALE		G. de BONNECAZE	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 2 PHYSIOLOGIE GENERALE		I. TACK D. GASC	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 3 BIOLOGIE FONDAMENTALE		M. COURTADE-SAÏDI S. EVRARD	ET	15 QCM	1H	/40	/40	ET	15 QCM	30 MN	/40	2
UEC 8 EMBRYOLOGIE - GENETIQUE		J. PLAISANCIE C. DUBUCS	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 6 ETHIQUE et DEONTOLOGIE	Ethique et déontologie	N. TELMON	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 7 DROIT DE LA SANTE	Droit de la santé	F. SAVALL	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 14 ANGLAIS		MP. BADUEL	ET	10 à 20 QCM et 1 à 3 QR	1H	/20	/20	ET	1 à 5 QR	1H	/20	1
UEC 15 HYGIENE INFECTIOLOGIE IMMUNO		S. MALAUAUD	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 22 SANTE AU TRAVAIL		Y. ESQUIROL	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 27 TECHNIQUE D'IMAGERIE		I. BERRY	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1

UEC 29 PSYCHOLOGIE		F. SORDES	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 30 BASE RELATION SOIGNANT/SOIGNE - LANGUE DES SIGNES		G. MOULIS	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 12 ANATOMIE et PHYSIOLOGIE du SYSTEME AUDITIF		M. MARX Mariam ALZAHER	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 13 EXPLORATION AUDITION 1		M. MARX Mariam ALZAHER	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEM 1 MATHEMATIQUES		A. LE PADELLEC	CC	2 à 6 CC		/14		ET	3 à 8 QR et/ou exercices	2H	/40	2
UEM 3 PHYSIQUE 1		A. LE PADELLEC	CC	2 à 6 CC		/14		ET	3 à 8 QR et/ou exercices	2H	/40	2
UEM 2.1 PHYSIQUE 2	BIOPHYSIQUE ELECTRICITE	M. MARX M. RUIZ	CC	2 à 6 CC		/14		ET	2 à 4 QR et/ou exercices	1H	/60	3
UEM 5.1 AUDIOPROTHESE	EVALUATION AUDIOLOGIQUE	M. MARX F. REMBAUD	ET	15 QCM	1H	/40	/40	ET	15 QCM	1H	/20	2
UEM 7.1 INTEGRATION DES SAVOIRS		M. MARX. Mariam ALZAHER	CC	2 à 6 CC		/14	/14	ET	2 à 6 QR	2H	/100	5
STAGES	GERONTOLOGIE		ET	2 à 6 QR	1H	/26	ADM/AJ					1
											TOTAL	30

SEMESTRE 2

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANT	SESSION 1				SESSION 2					
			Nature épreuve	Type d'exercice	DUREE	NOTE/	NOTE GLOBALE	Nature épreuve	Type d'exercice	DUREE	NOTE/	ECTS
UEC 5 SANTE PUBLIQUE, ECONOMIE DE LA SANTE		V. GARDETTE	ET	10 à 15 QCM	1H	/40	/40	ET	10 à 15 QCM	1H	/40	2
UEC 11 HANDICAP		X de BOISSEZON JM CAIRE	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30MN	/20	1
UEC 23 DOULEUR		JC. SOL N. SAFFON	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 14 ANGLAIS		MP. BADEL	ORAL	ORAL	10 MN	/20	/20	ORAL	ORAL	15MN	/20	1
UEC 16 PRESENTATION METIERS/COLLABORATIONS INTERPROFESSIONNELLES		S. OUSTRIC M ROUGE-BUGAT	ET	30 QCM	1H	/40	/40	ET	30 QCM	1H	/40	2
UEC 21 COMPETENCES NUMERIQUES		N. JAYR	CC	PRESENTIEL			ADM/AJ	CC	PRESENTIEL		ADM/AJ	2
UEC 26 INTRODUCTION AUX PATHOLOGIES (sémiogéné)		G. MOULIS	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 1 NEURO-ANATOMIE NEUROPHYSIOLOGIE 1		G. de BONNECAZE	ET	30 QCM	1H	/40	/40	ET	30 QCM	1H	/40	2
UECP 9 LINGUISTIQUE-PHONETIQUE et COMMUNICATION LINGUISTIQUE 1		V. WOISARD	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 37 SURDITES NIVEAU 1		M. MARX Mariam ALZAHER	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 38 HANDICAPS COGNITIFS		X de BOISSEZON	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1

UEM 6.2 EXPLORATIONS AUDITION 2	M. MARX. Mariam ALZAHER	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEM 5.2 AUDIOPROTHESE	M. MARX F. REMBAUD	ET	15 QCM	30 MN	/80	/80	ET	15 QCM	30 MN	/80	4
UEM 4 PHYSIQUE 3	ELECTRONIQUE E. CAMPO	CC	1 CC devoir rédactionnel 1 CC Présentiel en TP		/66	/34	ET	2 à 4 QR et/ou exercices	1H	/100	5
UEM 7.2 INTEGRATION des SAVOIRS	M. MARX. Mariam ALZAHER	ET	2 à 4 QR	1H	/40	/40	ET	2 à 4 QR	1H	/40	2
STAGES	LABO AUDIO 5 SEMAINES										3
										total	30

*UEC 21 COMPETENCES NUMERIQUES : conformément à l'arrêté du 30 août 2019, cette UE fait l'objet d'une certification nationale délivrée via une plateforme en ligne par le groupement d'intérêt public « PIX »

4 - Absences

Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante. La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Un maximum de **trois absences justifiées** au TD pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Stages :

La présence aux stages est **obligatoire** :

1^{er} semestre : 2 semaines

2^{ème} semestre : 5 semaines

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat à chaque fin de semestre.

Un maximum de 3 absences justifiées par stage est accepté.

Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

II - ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1 - Admission en 2^{ème} année de Licence Sciences pour la Santé option AUDIOPROTHESE

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE *
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus.

* La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont indiquées dans les tableaux de chaque semestre.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2 - Conditions de redoublement.

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, mais pas les stages pratiques.

3 – Passerelles

A l'issue de la fin de la première année, un nombre réduit d'étudiants aura la possibilité d'effectuer une passerelle vers un autre parcours de la licence et entrer directement en 2ème année de la nouvelle formation choisie.

Les conditions pour présenter une demande sont les suivantes :

1. Aucune épreuve en 2ème session
2. Une moyenne générale $\geq 15/20$
3. Tous les stages validés
4. Une lettre de motivation argumentée

En cas d'acceptation par le jury, une remise à niveau de 15 jours sera obligatoire avant la rentrée en 2ème année dans le nouveau parcours.

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO

Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances sanctionnant la
1^{ère} Année d'Etudes

Licence Sciences pour la Santé
parcours
ERGOTHERAPIE
(double cursus)

pour l'Année Universitaire
2021 - 2022

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à leur titulaire le grade universitaire de licence. Les enseignements de la première année de Licence Sciences pour la Santé - Parcours ERGOTHERAPIE sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) capitalisables réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) en fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

1 – Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 1

UE COMMUNES

- UEC 1** Anatomie générale
- UEC 2** Physiologie générale
- UEC 3** Biologie fondamentale (histologie, bio cellulaire et biochimie)
- UEC 6** Ethique et déontologie
- UEC 7** Droit de la santé
- UEC 8** Embryologie – Génétique
- UEC 14** Anglais médical
- UEC 15** Hygiène infectiologie immunologie
- UEC 21** Compétences numériques (S1 et S2 – examen au S2)
- UEC 22** Santé au travail
- UEC 27** Techniques d'imagerie
- UEC 29** Psychologie
- UEC 30** Bases de la relation soignant-soigné (langue des signes)

UE COMMUNES PARTIELLES

- UECP 2** Biomécanique
- UECP 4** Anatomie des membres

UE METIER

- UEM 1.1** Sciences de l'occupation
- UEM 2.1** Sciences humaines et sociales
- UEM 3.1** Sciences médicales, anatomie et biomécanique appliquée
- UEM 4.1** Méthodes et techniques d'éval, diagnostic et qualité soins

UEM STAGES – Formation clinique

SEMESTRE 2

UE COMMUNES

- UEC 5** Santé Publique et économie de la santé
- UEC 11** Handicap
- UEC 14** Anglais médical
- UEC 16** Présentation métiers et collaborations interprofessionnelles
- UEC 21** Compétences numériques (S1 et S2 – examen au S2)
- UEC 23** Douleur
- UEC 26** Introduction aux pathologies (sémiologie générale)

UE COMMUNES PARTIELLES

- UECP 1** Neuro-anatomie et neurophysiologie niveau 1
- UECP 3** Physiologie de la posture et du mouvement
- UECP 6** Neurophysiologie avancée
- UECP 8** Neuro-anatomie avancée
- UECP 25** Anatomie et biomécanique du rachis
- UECP 28** Santé au travail appliquée
- UECP 38** Handicaps cognitifs

UE METIER

- UEM 1.2** Sciences de l'occupation
- UEM 2.2** Sciences humaines et sociales
- UEM 3.2** Sciences médicales, anatomie et biomécanique appliquée
- UEM 4.2** Méthodes et techniques d'éval, diagnostic et qualité soins
- UEM 5.2** Processus d'intervention en ergothérapie.

UEM STAGES – Formation clinique

Les Enseignements Dirigés

2 – Les Unités d'Enseignements Pratiques

Se présentent sous forme de stages - formation clinique – hospitaliers – libéral, en 1ère année, en fonction du référentiel de formation.

3 – Etudiants en situation de handicap

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos examens, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant, **au minimum un mois avant le début des examens du 1er semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Mail : phe.contact@univ-tlse3.fr

B- MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – LES EXAMENS

La 1ère année de Licence Sciences pour la santé Parcours ERGOTHERAPIE permet de valider 60 ects.

1 Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2 Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôle par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3 Organisation des épreuves

SEMESTRE 1

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANT	SESSION 1				SESSION 2					
			NATURE EPEUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE/ NOTE GLOBALE	NATURE EPEUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE/ NOTE GLOBALE	ECTS	
UEC 1 ANATOMIE GENERALE		G. de BONNECAZE	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 2 PHYSIOLOGIE GENERALE		I. TACK D. GASC	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 3 BIOLOGIE FONDAMENTALE		M. COURTADE- SAIDI S. EVRARD	ET	15 QCM	1H	/40	/40	ET	15 QCM	30 MN	/40	2
UEC 8 EMBRYOLOGIE - GENETIQUE		J. PLAISANCIE C. DUBUCS	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 6 ETHIQUE et DEONTOLOGIE	Ethique et déontologie	N. TELMON	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 7 DROIT DE LA SANTE	Droit de la santé	F. SAVALL	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 14 ANGLAIS		MP. BADUEL	ET	10 A 20 QCM ET 1 A 3 QR	1H	/20	/20	ET	1 A 5 QR	1H	/20	1
UEC 15 HYGIENE INFECTIOLOGIE IMMUNO		S. MALAUAUD	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 22 SANTE AU TRAVAIL		Y. ESQUIROL	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 27 TECHNIQUE D'IMAGERIE		I. BERRY	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1

UEC 29 PSYCHOLOGIE		F. SORDES	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 30 BASE RELATION SOIGNANT/SOIGNE - LANGUE DES SIGNES		G. MOULIS	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 2 BIOMECHANIQUE		D. GASC D. AMARANTINI	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 4 ANATOMIE DES MEMBRES		R. LOPEZ	ET	30 QCM	1H	/40	/40	ET	20 QCM	30 MN	/40	2
UEM 1.1 Sciences de l'occupation		J.M CAIRE	ET ORAL CC	QROC/QCM ORAL TRAV GROUPE	60 MN 20 MN	/40	/60	ET ORAL	QROC ORAL	30 MN 10 MN	/40 /20	3
UEM 2.1 Sciences humaines et sociales		C. VILLEPINTE	ET ORAL CC	QROC ORAL TRAV GROUPE	60 MN 20 MN	/40	/60	ET ORAL	QROC ORAL	30 MN 10 MN	/40 /20	3
UEM 3.1 Sciences médicales, anatomie et biomécanique appliquée		C. VILLEPINTE	ET ORAL CC	QROC ORAL TRAV GROUPE	60 MN 20 MN	/40	/60	ET ORAL	QROC ORAL	30 MN 6 MN	/40 /20	3
UEM 4.1 Méthodes et techniques d'évaluation, diagnostic et qualité soins		A.LETELIER	ET ORAL CC	QROC ORAL TRAV GROUPE	60 MN 20 MN	/40	/60	ET ORAL	QROC ORAL	30 MN 10 MN	/40 /20	3
STAGES		S. MAUREL				ADM/AJ						2

ECTS 30

40 QROC ou QCM et 20 oral

SEMESTRE 2

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANT	SESSION 1				SESSION 2					
			NATURE EPREUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE/	NOTE GLOBALE	NATURE EPREUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE/	ECTS
UEC 5 SANTE PUBLIQUE, ECONOMIE DE LA SANTE		V. GARDETTE	ET	10 A 15 QCM	1H	/40	/40	ET	10 A 15 QCM	1H	/40	2
UEC 11 HANDICAP		X DE BOISSEZON JM CAIRE	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30MN	/20	1
UEC 23 DOULEUR		JC. SOL N. SAFFON	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 14 ANGLAIS		MP. BADUEL	ORAL	ORAL	10 MN	/20	/20	ORAL	ORAL	15MN	/20	1
UEC 16 PRESENTATION METIERS/COLLABORATIONS INTERPROFESSIONNELLES		S. OUSTRIC M ROUGE-BUGAT	ET	30 QCM	1H	/40	/40	ET	30 QCM	1H	/40	2
UEC 21 COMPETENCES NUMERIQUES		N. JAYR	CC	PRESENTIEL			ADM/AJ	CC	PRESENTIEL		ADM/AJ	2
UEC 26 INTRODUCTION AUX PATHOLOGIES (sémiologie générale)		G. MOULIS	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 1 BASE DE NEURO-ANAT ET NEUROPHYSIOLOGIE		G. DE BONNECAZE	ET	30 QCM	1H	/40	/40	ET	30 QCM	1H	/40	2
UECP 3 PHYSIOLOGIE DE LA POSTURE ET DU MOUVEMENT		D. GASQ C. CORMIER	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 6 NEUROPHYSIOLOGIE AVANCEE		D. GASQ C. CORMIER	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	10 à 15 QCM	30 MN	/20	1

UECP 8 NEURO-ANATOMIE AVANCEE		G de BONNECAZE A de BARROS P CHAYNES	ET	10 à 15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	10 à 15 QCM	30 mn	/20	1
UECP 25 ANATOMIE et BIOMECHANIQUE DU RACHIS		P. CHAYNES	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 28 SANTE AU TRAVAIL APPLIQUEE		Y. ESQUIROL	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 38 HANDICAPS COGNITIFS		X. de BOISSEZON	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEM 1.2 Sciences de l'occupation		J.M CAIRE	ET CC	2 QROC TRAV.GROUPE	60 MN	/20 /20	/20 /20	ET ORAL	2 QROC ORAL	60 MN 10 MN	/20	2
UEM 2.2 Sciences humaines et sociales		C. VILLEPINTE	ET CC	2 QROC TRAV.GROUPE	60 MN 60 MN	/20 /20	/20 /20	ET ORAL	2 QROC ORAL	60 MN 10 MN	/20	1
UEM 3.2 Sciences médicales, anatomie et biomécanique appliquée		C. VILLEPINTE	ORAL CC	ORAL TRAV GROUPE	6 MN	/20 /20	/20		ORAL ORAL	6 MN 10 MN	/20	1
UEM 4.2 Méthodes et techniques d'évaluation, diagnostic et qualité soins		A.LETELIER	ORAL CC ET	ORAL TRAV GROUPE OROLETUDE CAS	6 MN 60 MN	/20 /20	/20		ORAL QROL	6 MN 60 MN	/20	2
UEM 5.2 PROCESSUS D'INTERVENTION EN ERGOTHERAPIE		S. MAUREL	ET ORAL	OROLETUDE CAS ORAL	60MN 15 MN	/20 /20	/20		OROLETUDE CAS ORAL	60MN 10 MN	/20	1
STAGES		S. MAUREL				ADM/AJ	/					5

ECTS 30

*UEC 21 COMPETENCES NUMERIQUES : conformément à l'arrêté du 30 août 2019, cette UE fait l'objet d'une certification nationale délivrée via une plateforme en ligne par le groupement d'intérêt public « PIX »

4 - Absences

Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.
La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.
Un maximum de **trois absences justifiées** au TD pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Stages :

La présence aux stages est **obligatoire** :

1^{er} semestre : 2 semaines

2^{ème} semestre : 6 semaines

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat à chaque fin de semestre.
Un maximum de 3 jours d'absence justifiés par stage est accepté.
Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

II - ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1 - Admission en 2^{ème} année de Licence Sciences pour la Santé – Parcours ERGOTHERAPIE

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE *
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus.

* La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont indiquées dans les tableaux de chaque semestre.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2 - Conditions de redoublement.

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, mais pas les stages pratiques.

3 – Passerelles

A l'issue de la fin de la première année, un nombre réduit d'étudiants aura la possibilité d'effectuer une passerelle vers un autre parcours de la licence et entrer directement en 2^{ème} année de la nouvelle formation choisie.

Les conditions pour présenter une demande sont les suivantes :

1. Aucune épreuve en 2^{ème} session
2. Une moyenne générale $\geq 15/20$
3. Tous les stages validés
4. Une lettre de motivation argumentée

En cas d'acceptation par le jury, une remise à niveau de 15 jours sera obligatoire avant la rentrée en 2^{ème} année dans le nouveau parcours.

Toulouse le, 9 septembre 2021

Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO

Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances sanctionnant la
1^{ère} Année d'Etudes

Licence Sciences pour la Santé
Parcours
MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE
MEDICALE
(double cursus)

pour l'Année Universitaire
2021 - 2022

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à leur titulaire le grade universitaire de licence. Les enseignements de la première année de Licence Sciences pour la Santé Parcours MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) capitalisables réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) en fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

1 – Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 1

UE COMMUNES

- UEC 1** Anatomie générale
- UEC 2** Physiologie générale
- UEC 3** Biologie fondamentale (histologie, bio cellulaire et biochimie)
- UEC 6** Ethique et déontologie
- UEC 7** Droit de la santé
- UEC 8** Embryologie – Génétique
- UEC 14** Anglais médical
- UEC 15** Hygiène infectiologie immunologie
- UEC 21** Compétences numériques (S1 et S2 – examen au S2)
- UEC 22** Santé au travail
- UEC 27** Techniques d'imagerie
- UEC 29** Psychologie
- UEC 30** Bases de la relation soignant-soigné (langue des signes)

UE COMMUNES PARTIELLES

- UECP 4** Anatomie des membres

UE METIER

- UEM 1** Physique appliquée et technologie en imagerie
- UEM 6.1** Technique de soins
- UEM 7.1** Techniques d'imagerie de projection
- UEM 18** Radiobiologie, radioprotection : principes

STAGES – Formation clinique

SEMESTRE 2

UE COMMUNES

- UEC 5** Santé Publique et économie de la santé
- UEC 11** Handicap
- UEC 14** Anglais médical
- UEC 16** Présentation métiers et collaborations interprofessionnelles
- UEC 21** Compétences numériques (S1 et S2 – examen au S2)
- UEC 23** Douleur
- UEC 26** Introduction aux pathologies (sémiologie générale)

UE COMMUNES PARTIELLES

- UECP 1** Neuro-anatomie et neurophysiologie niveau 1
- UECP 5** Anatomie tête et cou
- UECP 20** Anatomie et physiologie cardio-vasculaire
- UECP 21** Anatomie et physiologie respiratoire
- UECP 22** Anatomie et physiologie digestif
- UECP 23** Anatomie physio voies urinaires & rein
- UECP 25** Anatomie et biomécanique du rachis

UE METIER

- UEM 3** Physique appliquée et technologie en médecine Nucléaire
- UEM 7.2** Techniques d'imagerie de projection
- UEM 9** Raisonnement clinique
- UEM 21** Evaluation de la situation clinique

STAGES – Formation clinique

Les Enseignements Dirigés

2 – Les Unités d'Enseignements Pratiques

Se présentent sous forme de stages - formation clinique – hospitaliers – libéral, en 1ère année, en fonction du référentiel de formation.

3 – Etudiants en situation de handicap

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de **vos examens**, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant, **au minimum un mois avant le début des examens du 1er semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

<mailto:phe.contact@univ-tlse3.fr>

B- MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – LES EXAMENS

La 1ère année de Licence Sciences pour la Santé Parcours MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE permet de valider 60 ects.

1 Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2 Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôle par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3 Organisation des épreuves

SEMESTRE 1

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANT	SESSION 1				SESSION 2					
			NATURE EPREUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE/ GLOBALE	NATURE EPREUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE/ GLOBALE	ECTS	
UEC 1 ANATOMIE GENERALE		G. de BONNECAZE	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 2 PHYSIOLOGIE GENERALE		I. TACK D. GASC	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 3 BIOLOGIE FONDAMENTALE		M. COURTADE- SAÏDI S. EVRARD	ET	15 QCM	1H	/40	/40	ET	15 QCM	30 MN	/40	2
UEC 8 EMBRYOLOGIE - GENETIQUE		J. PLAISANCIE C. DUBUCS	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 6 ETHIQUE et DEONTOLOGIE		N. TELMON	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 7 DROIT DE LA SANTE		F. SAVALL	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 14 ANGLAIS		MP. BADUEL	ET	10 A 20 QCM ET 1 A 3 QR	1H	/20	/20	ET	1 A 5 QR	1H	/20	1
UEC 15 HYGIENE INFECTIOLOGIE IMMUNO		S. MALAUAUD	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 22 SANTE AU TRAVAIL		Y. ESQUIROL	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 27 TECHNIQUE D'IMAGERIE		I. BERRY	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1

UEC 29 PSYCHOLOGIE		F. SORDES	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 30 BASE RELATION SOIGNANT/SOIGNE - LANGUE DES SIGNES		G. MOULIS	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 4 ANATOMIE DES MEMBRES		R. LOPEZ	ET	20 QCM	30 MN	/40	/40	ET	20 QCM	30 MN	/40	2
UEM 1 Physique appliquée et technologie en imagerie		S. MONFRAIX	ET	1 à 5 QRU - QCM QROC - QROL	1H30	/60	/60	ET	1 à 5 QRU - QCM QROC - QROL	1H30	/20	3
UEM 6.1 Technique de soins		T. BUSCATO	ET	1 à 5 QRU - QCM QROC - QROL	1H	/40	/40	ET	1 à 5 QRU - QCM QROC - QROL	1H	/20	2
UEM 7.1 Techniques d'imagerie de projection		M. PRINCE	ET	1 à 5 QRU - QCM QROC - QROL	1H	/20	/40	ET	1 à 5 QRU - QCM QROC - QROL	1H	/40	
			MSP	PRATIQUE	30MN	/20		MSP	PRATIQUE	30MN		
UEM 18 Radiobiologie, radioprotection : principes		J. DAFFIS	ET	1 à 5 QRU - QCM QROC - QROL	1H	/40	/40	ET	1 à 5 QRU - QCM QROC - QROL	1H	/40	2
STAGES 27		A. BUILLES- LAURENT				ADM/AJ						6

ECTS 30

SEMESTRE 2

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANT	SESSION 1						SESSION 2										
			NATURE EPREUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE/ GLOBALE	NOTE GLOBALE	NATURE EPREUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE/ GLOBALE	NOTE GLOBALE	NATURE EPREUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE/ GLOBALE	ECTS		
UEC 5 SANTE PUBLIQUE, ECONOMIE DE LA SANTE		V. GARDETTE	ET	10 A 15 QCM	1H	/40	/40		ET	10 A 15 QCM	1H	/40	/40		ET	10 A 15 QCM	1H	/40	2
UEC 11 HANDICAP		X DE BOISSEZON JM CAIRE	ET	15 QCM	1H	/20	/20		ET	15 QCM	30MN	/20	/20		ET	15 QCM	30MN	/20	1
UEC 23 DOULEUR		JC. SOL N. SAFFON	ET	15 QCM			/20	/20		ET	15 QCM	30 MN	/20	/20		ET	15 QCM	30 MN	/20
UEC 14 ANGLAIS		MP. BADUEL	ORAL	ORAL	10 MN	/20	/20		ORAL	ORAL	15MN	/20	/20		ORAL	ORAL	15MN	/20	1
UEC 16 PRESENTATION METIERS/COLLABORATIONS INTERPROFESSIONNELLES		S. OUSTRIC M ROUGE-BUGAT	ET	30 QCM	1H	/40	/40		ET	30 QCM	1H	/40	/40		ET	30 QCM	1H	/40	2
UEC 21 COMPETENCES NUMERIQUES		N. JAYR	CC	PRESENTIEL			ADM/AJ		CC	PRESENTIEL			ADM/AJ		CC	PRESENTIEL		ADM/AJ	2
UEC 26 INTRODUCTION AUX PATHOLOGIES (sémi géné)		G. MOULIS	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20		ET	15 QCM	30 MN	/20	/20		ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 1 BASE DE NEURO-ANAT ET NEUROPHYSIOLOGIE		G. DE BONNECAZE	ET	30 QCM	1H	/40	/40		ET	30 QCM	1H	/40	/40		ET	30 QCM	1H	/40	2
UECP 5 Anatomie tête et cou		G. de BONNECAZE	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20		ET	15 QCM	30 MN	/20	/20		ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 20 ANATOMIE et PHYSIOLOGIE CARDIO-VASCULAIRE		J.F. ARNAL R. LOPEZ	ET	20 QCM (10 anat et 10 physio)	30 mn	/20	/20		ET	20 QCM (10 anat et 10 physio)	30 mn	/20	/20		ET	20 QCM (10 anat et 10 physio)	30 mn	/20	1
UECP 21 Anatomie et physiologie respiratoire		I de GLISEZINSKI	ET	30 QCM	1H	/40	/40		ET	30 QCM	1H	/40	/40		ET	30 QCM	1H	/40	1

UECP 22 Anatomie et physiologie digestif		R. LOPEZ I. TACK	ET	10 à 15 QCM	30MN	/20	/20	ET	10 à 15 QCM	30MN	/20	1
UECP 23 Anatomie physio voies urinaires & rein		I. TACK R. LOPEZ	ET	10 à 15 QCM	30MN	/20	/20	ET	10 à 15 QCM	30MN	/20	1
UECP 25 ANATOMIE et BIOMECHANIQUE DU RACHIS		P. CHAYNES	ET	10 à 15 QCM	30mn	/20	/20	ET	10 à 15 QCM	30mn	/20	1
UEM 3 Physique appliquée et technologie en médecine Nucléaire		P. GANTET	ET	1 à 5 QR QRC QROC	1H	/40	/40	ET	1 à 5 QRU – QCM QROC - QROL	1H	/40	2
UEM 7.2 Techniques d'imagerie de projection		M.PRINCE	ET	1 à 5 QRU – QCM QROC – QROL	1H	/20	/40	ET	1 à 5 QRU – QCM QROC – QROL	1H	/40	2
UEM 9 Raisonnement clinique		T. BUSCATO	MSP	PRATIQUE	30MN	/20		MSP	PRATIQUE	30MN		
UEM 21 Evaluation de la situation clinique		T. BUSCATO	ET	1 à 5 QRU – QCM QROC - QROL	30MN	/20	/20	ET	1 à 5 QRU – QCM QROC - QROL	30MN	/20	1
STAGES		A. BUILLES- LAURENT	ORAL	Oral Mise en situation par groupe de 4	30MN	/20	/20	ORAL	Travail De groupe + Oral	30MN	/20	1
						ADM/AJ	/					6
ECTS 30												

*UEC 21 COMPETENCES NUMERIQUES : conformément à l'arrêté du 30 août 2019, cette UE fait l'objet d'une certification nationale délivrée via une plateforme en ligne par le groupement d'intérêt public « PIX »

4 - Absences

Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante. La présence à l'ensemble des cours des UEM est obligatoire.

Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Stages :

La présence aux stages est obligatoire :

1^{er} semestre : 6 semaines

2^{ème} semestre : 6 semaines

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat à chaque fin de semestre.

Un maximum de 3 jours absences justifiées par stage est accepté.

Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

II - ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1 - Admission en 2^{ème} année de Licence Sciences pour la Santé – Parcours MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE *
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus.

* La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont indiquées dans les tableaux de chaque semestre.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2 - Conditions de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, mais pas les stages pratiques.

3 – Passerelles

A l'issue de la fin de la première année, un nombre réduit d'étudiants aura la possibilité d'effectuer une passerelle vers un autre parcours de la licence et entrer directement en 2^{ème} année de la nouvelle formation choisie.

Les conditions pour présenter une demande sont les suivantes :

1. Aucune épreuve en 2^{ème} session
2. Une moyenne générale $\geq 15/20$
3. Tous les stages validés
4. Une lettre de motivation argumentée

En cas d'acceptation par le jury, une remise à niveau de 15 jours sera obligatoire avant la rentrée en 2^{ème} année dans le nouveau parcours.

Toulouse, le 9 septembre 2021

Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA**

1^{ERE} ANNEE D'ETUDES

**LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE
PARCOURS
ORTHOPTIE
ET
CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTISTE
(DOUBLE CURSUS)**

POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE

2021 - 2022

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à leur titulaire le grade universitaire de licence. Les enseignements de la première année de Licence Sciences pour la Santé – Parcours ORTHOPTIE sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) capitalisables réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

1 – Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 1

UE COMMUNES

- UEC 1** Anatomie générale
- UEC 2** Physiologie générale
- UEC 3** Biologie fondamentale (histologie, bio cellulaire et biochimie)
- UEC 6** Ethique et déontologie
- UEC 7** Droit de la santé
- UEC 8** Embryologie – Génétique
- UEC 14** Anglais médical
- UEC 15** Hygiène infectiologie immunologie
- UEC 21** Compétences numériques (S1 et S2 – examen au S2)
- UEC 22** Santé au travail
- UEC 27** Techniques d'imagerie
- UEC 29** Psychologie
- UEC 30** Bases de la relation soignant-soigné (langue des signes)

UE COMMUNES PARTIELLES

- UECP 11** Histologie, embryologie, anatomie

UE METIER

- UEM 1** Optique géométrique, optique physiologique
- UEM 2** Réfraction
- UEM 3** Physiologie du système visuel, physiologie neuro sensorielle
- UEM 4** Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire
- UEM** Stages

SEMESTRE 2

UE COMMUNES

- UEC 5 Santé Publique et économie de la santé
- UEC 11 Handicap
- UEC 14 Anglais médical
- UEC 16 Présentation métiers et collaborations interprofessionnelles
- UEC 21 Compétences numériques (S1 et S2 – examen au S2)
- UEC 23 Douleur
- UEC 26 Introduction aux pathologies (sémiologie générale)

UE COMMUNES PARTIELLES

- UECP 1 Neuro-anatomie et neurophysiologie niveau 1
- UECP 5 Anatomie tête et cou

UE METIER

- UEM 5 Acuités visuelles et anomalies
- UEM 6 Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire
- UEM 7 Bilan orthoptique
- UEM 8 Explorations fonctionnelles du nerf optique (hors PEV et OCT)
- UEM 9 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales
- UEM 10 Phénomène de privation visuelle et Amblyopie fonctionnelle
- UEM Stages

Les Enseignements Dirigés

2 – Les Unités d'Enseignements Pratiques

Se présentent sous forme de stages hospitaliers en 1^{ère} année, en fonction du référentiel de formation.

3 – Etudiants en situation de handicap

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos **examens**, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant, **au minimum un mois avant le début des examens du 1er semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

<mailto:phe.contact@univ-tlse3.fr>

B- MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – LES EXAMENS

La 1^{ère} année de Licence Sciences pour la santé Parcours ORTHOPTIE permet de valider 60 ects.

1 Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2 Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôle par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3 Organisation des épreuves

SEMESTRE 1

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANT	CODE APOGEE	SESSION 1						SESSION 2					
				Nature épreuve	Type épreuve	DUREE	NOTE/	NOTE GLOBALE	Nature épreuve	Type épreuve	DUREE	NOTE/	NOTE/	ECTS	
UEC 1 ANATOMIE GENERALE		G. de BONNECAZE		ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1		
UEC 2 PHYSIOLOGIE GENERALE		I. TACK D. GASC		ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1		
UEC 3 BIOLOGIE FONDAMENTALE		M. COURTADE-SAÏDI S. EVRARD		ET	15 QCM	1H	/40	/40	ET	15 QCM	30 MN	/40	2		
UEC 8 EMBRYOLOGIE - GENETIQUE		J. PLAISANCIE C. DUBUCS		ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1		
UEC 6 ETHIQUE et DEONTOLOGIE		N. TELMON		ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1		
UEC 7 DROIT DE LA SANTE		F. SAVALL		ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1		
UEC 14 ANGLAIS		MP. BADUEL		ET	10 à 20 QCM et 1 à 3 QR	1H	/20	/20	ET	1 à 5 QR	1H	/20	1		
UEC 15 HYGIENE INFECTIOLOGIE IMMUNO		S. MALAUAUD		ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1		
UEC 22 SANTE AU TRAVAIL		Y. ESQUIROL		ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1		
UEC 27 TECHNIQUE D'IMAGERIE		I. BERRY		ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1		

UEC 29 PSYCHOLOGIE		F. SORDES		ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 30 BASE RELATION SOIGNANT/SOIGNE - LANGUE DES SIGNES		G. MOULIS		ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 11 HISTOLOGIE, EMBRYOLOGIE, ANATOMIE		V. SOLER G de BONNECAZE		ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEM 1 OPTIQUE GEOMETRIQUE, OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE		M. FRANCERIES		ET	4 QROC et 2 QR et/ou 5 à 10 QCM	1 H	/60	/60	ET	4 QROC et 2 QR	1h	/60	3
UEM 2 REFRACTION		M. NORBERT		ET	4 QROC et 2 QR et/ou 5 à 10 QCM	1h		/20		Ecrit	1h	/20	1
UEM 3 PHYSIOLOGIE du SYSTEME VISUEL, PHYSIOLOGIE NEURO-SENSORIELLE		V. DUCRET M. TROTTER M. GARDY		CC	2CC			/100		3 QROC et 3 QR	2H	/100	5
UEM 4 PHYSIOLOGIE de L'APPAREIL OCULOMOTEUR et de la VISION BINOCULAIRE		V. DUCRET B. GAJAN		ET CC	QR et QROC 2CC	1 H 30MN		/80		QR et QROC	1h	/80	4
STAGES	3 SEMAINES	B. GAJAN						ADM/AJ					3
												TOTAL	30

SEMESTRE 2

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANT	SESSION 1				SESSION 2					
			Nature épreuve	Type d'exercice	DUREE	NOTE/	NOTE GLOBALE	Nature épreuve	Type d'exercice	DUREE	NOTE/	ECTS
UEC 5 SANTE PUBLIQUE, ECONOMIE DE LA SANTE		V. GARDETTE	ET	10 à 15 QCM	1H	/40	/40	ET	10 à 15 QCM	1H	/40	2
UEC 11 HANDICAP		X de BOISSEZON JM CAIRE	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30MN	/20	1
UEC 23 DOULEUR		JC. SOL N. SAFFON	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30MN	/20	1
UEC 14 ANGLAIS		MP. BADUEL	ORAL	ORAL	10 MN	/20	/20	ORAL	ORAL	15MN	/20	1
UEC 16 PRESENTATION METIERS/COLLABORATIONS INTERPROFESSIONNELLES		S. OUSTRIC M ROUGE-BUGAT	ET	30 QCM	1H	/40	/40	ET	30 QCM	1H	/40	2
UEC 21 COMPETENCES NUMERIQUES		N. JAYR	CC	PRESENTIEL			ADM/AJ	CC	PRESENTIEL		ADM/AJ	2
UEC 26 INTRODUCTION AUX PATHOLOGIES (sémio géné)		G. MOULIS	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 1 NEURO-ANATOMIE et NEUROPHYSIOLOGIE NIVEAU 1		G de BONNECAZE	ET	30 QCM	1H	/20	/20	ET	30 QCM	1H	/20	1
UECP 5 ANATOMIE TETE ET COU		G de BONNECAZE	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEM 5 ACUITES VISUELLES et ANOMALIES		A. ALBY I. FAURE- GILIBERT	ET	4 à 10 QROC	1H	/40	/40	ET	4 à 10 QROC	1H	/40	2
UEM 6 PHYSIOPATHOLOGIE DE L'OCULOMOTRICITE et de la VISION BINOCULAIRE		ME. LABRADOR Me MURILLO Me. GAJAN	ET CC	2QROC 2CC 2CC	45MN 30MN 30MN	/60 /20 /20	/100	CC	1CC 1CC	30 MN 30 MN	/100	5

UEM 7 BILAN ORTHOPTIQUE		V. DUCRET Me RUMEBE	CC	2 CC 2 CC		/60	/60	CC	1CC 1CC	30 MN 30 MN	/60	3
UEM 8 EXPLORATIONS FONCTIONNELLES		Me DURGEAT Me RUMEBE Dr N'GUYEN	ET CC	4 à 10 QROC CC EN PRESENTIEL	1H	/20 /20	/40 ADM/AJ	ORAL	ORAL	15 MN	/40	2
UEM 9 EXPLORATIONS FONCTIONNELLES des PATHOLOGIES OPHTALMOLOGIQUES ET GENERALES		C. TRIOZON M. GOMANE	CC	CC EN PRESENTIEL		/40	ADM/AJ	ORAL	ORAL	15 MN	/40	2
UEM 10 PHENOMENE DE PRIVATION VISUELLE et AMBLYOPIE FONCTIONNELLE		Mme RODIER- BONIFACE	CC	2 CC 2 CC	1H	/20	/20	CC	1CC	1H	/20	1
STAGES	6 SEMAINES	B. GAJAN				ADM/AJ	/					3
											total	30

*UEC 21 COMPETENCES NUMERIQUES : conformément à l'arrêté du 30 août 2019, cette UE fait l'objet d'une certification nationale délivrée via une plateforme en ligne par le groupement d'intérêt public « PIX »

4 - Absences

Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante. La présence aux travaux pratiques (TP) est obligatoire.

Un maximum de **trois absences justifiées** au TD pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Stages :

La présence aux stages est **obligatoire** :

1^{er} semestre : 3 semaines

2^{ème} semestre : 6 semaines

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat à chaque fin de semestre.

Un maximum de 3 jours absence justifiés par stage est accepté.

Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

II - ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1 - Admission en 2^{ème} année de Licence Sciences pour la Santé – Parcours ORTHOPTIE

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE *
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus.

* La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont indiquées dans les tableaux de chaque semestre.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2 - Conditions de redoublement.

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, mais pas les stages pratiques.

3 – Passerelles

A l'issue de la fin de la première année, un nombre réduit d'étudiants aura la possibilité d'effectuer une passerelle vers un autre parcours de la licence et entrer directement en 2ème année de la nouvelle formation choisie.

Les conditions pour présenter une demande sont les suivantes :

1. Aucune épreuve en 2ème session
2. Une moyenne générale $\geq 15/20$
3. Tous les stages validés
4. Une lettre de motivation argumentée

En cas d'acceptation par le jury, une remise à niveau de 15 jours sera obligatoire avant la rentrée en 2ème année dans le nouveau parcours.

Toulouse, le 9 septembre 2021

Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO

Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances sanctionnant la
1^{ère} Année d'Etudes

Licence Sciences pour la Santé
Parcours
PEDICURE-PODOLOGUE
(double cursus)

pour l'Année Universitaire
2021 - 2022

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à leur titulaire le grade universitaire de licence. Les enseignements de la première année de Licence Sciences pour la Santé – Parcours PEDICURE-PODOLOGUE sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) capitalisables réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) en fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

1 – Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 1

UE COMMUNES

- UEC 1** Anatomie générale
- UEC 2** Physiologie générale
- UEC 3** Biologie fondamentale (histologie, bio cellulaire et biochimie)
- UEC 6** Ethique et déontologie
- UEC 7** Droit de la santé
- UEC 8** Embryologie – Génétique
- UEC 14** Anglais médical
- UEC 15** Hygiène infectiologie immunologie
- UEC 21** Compétences numériques (S1 et S2 – examen au S2)
- UEC 22** Santé au travail
- UEC 27** Techniques d'imagerie
- UEC 29** Psychologie
- UEC 30** Bases de la relation soignant-soigné (langue des signes)

UE COMMUNES PARTIELLES

- UECP 2** Biomécanique
- UECP 4** Anatomie des membres
- UECP 26** Histologie, physiologie de la peau et cicatrisation

UE METIER

- UEM 1.1** Examen clinique
- UEM 2.1** Pédicurie
- UEM 3.1** Appareillage
- UEM 4.1** Intégration des savoirs
- UEM** **STAGES – Formation clinique**

SEMESTRE 2

UE COMMUNES

- UEC 5** Santé Publique et économie de la santé
- UEC 11** Handicap
- UEC 14** Anglais médical
- UEC 16** Présentation métiers et collaborations interprofessionnelles
- UEC 21** Compétences numériques (S1 et S2 – examen au S2)
- UEC 23** Douleur
- UEC 26** Introduction aux pathologies (sémiologie générale)

UE COMMUNES PARTIELLES

- UECP 1** Neuro-anatomie et neurophysiologie niveau 1
- UECP 3** Physiologie de la posture et du mouvement
- UECP 6** Neurophysiologie avancée
- UECP 8** Neuro-anatomie avancée
- UECP 20** Anatomie et physiologie cardio-vasculaire
- UECP 25** Anatomie et biomécanique du rachis

UE METIER

- UEM 1.2** Examen clinique
- UEM 2.2** Pédiçurie
- UEM 3.2** Appareillage
- UEM 4.2** Intégration des savoirs
- UEM STAGES – Formation clinique**

- Les Enseignements Dirigés

2 – Les Unités d'Enseignements Pratiques

Se présentent sous forme de travaux dirigés et pratiques ainsi que de périodes de stages - formation clinique au sein du service de consultation interne à l'IFPP – des services hospitaliers – d'un cabinet libéral d'un Pédiçure Podologue DE en exercice, en 1ère année, en fonction du référentiel de formation.

3 – Etudiants en situation de handicap

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de **vos examens**, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant, **au minimum un mois avant le début des examens du 1er semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

<mailto:phe.contact@univ-tlse3.fr>

B- MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – LES EXAMENS

La 1ère année de Licence Sciences pour la santé Parcours PEDICURE-PODOLOGUE permet de valider 60 ects.

1 Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites, pratiques et anonymes.

2 Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôle par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3 Organisation des épreuves

SEMESTRE 1

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANT	SESSION 1				SESSION 2						
			NATURE EPREUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE/ NOTE/	NOTE GLOBALE	NATURE EPREUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE/ NOTE/	ECTS	
UEC 1 ANATOMIE GENERALE		G. de BONNECAZE	ET	15 QCM	1H	/20	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 2 PHYSIOLOGIE GENERALE		I. TACK D. GASC	ET	15 QCM		/20	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 3 BIOLOGIE FONDAMENTALE		M. COURTADE- SAÏDI S. EVRARD	ET	15 QCM	1H	/40	/40	/40	ET	15 QCM	30 MN	/40	2
UEC 8 EMBRYOLOGIE - GENETIQUE		J. PLAISANCIE C. DUBUCS	ET	15 QCM		/20	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 6 ETHIQUE et DEONTOLOGIE		N. TELMON	ET	15 QCM	1H	/20	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 7 DROIT DE LA SANTE		F. SAVALL	ET	15 QCM		/20	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 14 ANGLAIS		MP. BADUEL	ET	10 à 20 QCM et 1 à 3 QR	1H	/20	/20	/20	ET	1 à 5 QR	1H	/20	1
UEC 15 HYGIENE INFECTIOLOGIE IMMUNO		S. MALAUAUD	ET	15 QCM	1 H	/20	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 22 SANTE AU TRAVAIL		Y. ESQUIROL	ET	15 QCM		/20	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 27 TECHNIQUE D'IMAGERIE		I. BERRY	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1

UEC 29 PSYCHOLOGIE		F. SORDES	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 30 BASE RELATION SOIGNANT/SOIGNE - LANGUE DES SIGNES		G. MOULIS	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 2 BIOMECHANIQUE		D. GASC D. AMARANTINI	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 4 ANATOMIE DES MEMBRES		R. LOPEZ	ET	20 QCM	30 MN	/40	/40	ET	20 QCM	30 MN	/40	2
UECP 26 HISTOLOGIE, PHYSIOLOGIE DE LA PEAU ET CICATRISATION		B. CHAPUT	ET	10 à 15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	10 à 15 QCM	30 MN	/20	1
UEM 1.1 EXAMEN CLINIQUE		Y. ESCALLE	ET	1 à 5 QR ou QRM ou QRU ou QROC	60 MN	/12	/12	ET	QR ou QRM ou QRU ou QROC	60 MN	/12	2
		Moyenne obligatoire à chaque épreuve	MSP	Anatomie descriptive et palpatoire	15 MN	/16	/40	MSP	Anatomie descriptive et palpatoire	15 MN	/16	
			MSP	Pratique	20 MN	/12	/12	MSP	Pratique	20 MN	/12	
UEM 2.1 PEDICURIE		Y. ESCALLE	ET	1 à 5 QR ou QRM ou QRU ou QROC	60 MN	/48	/48	ET	QR ou QRM ou QRU ou QROC	60 MN	/48	3
		Moyenne obligatoire à chaque épreuve	MSP	Pratique	15 MN	/12	/12	MSP	Pratique	15 MN	/12	
UEM 3.1 APPAREILLAGES		Y. ESCALLE	ET	1 à 5 QR ou QRM ou QRU ou QROC	60 MN	/24	/24	ET	QR ou QRM ou QRU ou QROC		/24	3
		Moyenne obligatoire à chaque épreuve	MSP	Pratique	PA : 60 MN OP : 60 MN	/12	/12	MSP	Techniques professionn elles		/24	
			CC	3CC		/12	/12	MSP	Techniques professionn elles		/12	

UEM 4.1 INTEGRATION DES SAVOIRS	Y. ESCALLE Moyenne obligatoire à chaque épreuve	CC	Rapport écrit Cas Clinique	/20	/20	CC	<u>Rapport écrit</u> (individuel)	/20	1
		ORAL	Oral : Analyse Méthode de travail Organisation du travail	/20	/20	ORAL	<u>Oral</u> (groupe 4 étudiants)	/20	
STAGES	Y. ESCALLE			ADM/AJ					4

ECTS 30

SEMESTRE 2

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANT	SESSION 1				SESSION 2					
			NATURE EPREUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE/	NOTE GLOBALE	NATURE EPREUVE	TYPE D'EXERCICE	DUREE	NOTE/	ECTS
UEC 5 SANTE PUBLIQUE, ECONOMIE DE LA SANTE		V. GARDETTE	ET	10 A 15 QCM	1H	/40	/40	ET	10 A 15 QCM	1H	/40	2
UEC 11 HANDICAP		X de BOISSEZON JM CAIRE	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30MN	/20	1
UEC 23 DOULEUR		JC. SOL N. SAFFON	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 14 ANGLAIS		MP. BADUEL	ORAL	ORAL	10 MN	/20	/20	ORAL	ORAL	15MN	/20	1
UEC 16 PRESENTATION METIERS/COLLABORATIONS INTERPROFESSIONNELLES		S. OUSTRIC M ROUGE-BUGAT	ET	30 QCM	1H	/40	/40	ET	30 QCM	1H	/40	2
UEC 21 COMPETENCES NUMERIQUES		N. JAYR	CC	PRESENTIEL			ADM/AJ	CC	PRESENTIEL		ADM/AJ	2
UEC 26 INTRODUCTION AUX PATHOLOGIES (sémio géné)		G. MOULIS	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 1 BASE DE NEURO-ANAT ET NEUROPHYSIOLOGIE		G de Bonnecaze D. GASQ	ET	30 QCM	1H	/40	/40	ET	30 QCM	1H	/40	2
UECP 3 PHYSIOLOGIE DE LA POSTURE ET DU MOUVEMENT		D. GASQ C. CORMIER	ET	10 à 15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	10 à 15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 6 NEUROPHYSIOLOGIE AVANCEE		D. GASQ C. CORMIER	ET	10 à 15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	10 à 15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 8 NEURO-ANATOMIE AVANCEE		G de Bonnecaze A de BARROS P CHAYNES	ET	10 à 15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	10 à 15 QCM	30 MN	/20	1

UECP 20 ANATOMIE et PHYSIOLOGIE CARDIO-VASCULAIRE	J.F. ARNAL R. LOPEZ	ET	20 QCM (10 anat et 10 physio)	30 MN	/20	/20	ET	20 QCM (10 anat et 10 physio)	30 MN	/20	1
UECP 25 ANATOMIE et BIOMECHANIQUE DU RACHIS	P. CHAYNES	ET	10 à 15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	10 à 15 QCM	30 MN	/20	1
UEM 1.2 EXAMEN CLINIQUE	Y. ESCALLE Moyenne obligatoire à chaque épreuve	ET	1 à 5 OR ou QRM ou QRU ou QROC	60 MN	/30	/30	ET	OR ou QRM ou QRU ou QROC	60 MN		2
		MSP	Anatomie descriptive et palpatoire	15 MN	/40	/40	MSP	Anatomie descriptive et palpatoire	15 MN	/40	
		MSP	Pratique sur patient simulé	20 MN	/30	/30	MSP	Pratique sur patient simulé	20 MN		
UEM 2.2 PEDICURIE	Y. ESCALLE Moyenne obligatoire à chaque épreuve	ET	Ecrit	60 MN	/50	/50	ET	Ecrit	60 MN		2
		MSP	Mise en Situation Professionnelle	30 MN /pied	/40	/40	MSP	Mise en Situation Professionnelle	30 MN /pied	/40	
UEM 3.2 APPAREILLAGES	Y. ESCALLE Moyenne obligatoire à chaque épreuve	ET	Ecrit	60 MN	/40	/40	ET	Ecrit	60 MN		2
		MSP	Pratique	PA : 50 MN OP : 60 MN	/20	/20	MSP	Pratique	PA: 50MN OP: 60MN	/40	
		CC	Contrôle continu		/20	/20	CC	Contrôle continu			
UEM 4.2 INTEGRATION DES SAVOIRS	Y. ESCALLE	ORAL	Oral en groupe de 4 étudiants sur situation proposée	20 MN	/20	/20	ORAL	Oral (groupe de 4 étudiants)	20 min	/20	1
STAGES	Y. ESCALLE				ADMAJ						6

ECTS 30

*UEC 21 COMPETENCES NUMERIQUES : conformément à l'arrêté du 30 août 2019, cette UE fait l'objet d'une certification nationale délivrée via une plateforme en ligne par le groupement d'intérêt public « PIX »

4 - Absences

Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.
La présence aux travaux pratiques (TP) est obligatoire.
Un maximum de **trois absences justifiées** au TP pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Stages :

La présence aux stages est **obligatoire** :

1^{er} semestre : 120 heures

2^{ème} semestre : 180 heures

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat à chaque fin de semestre.
Un maximum de 3 jours d'absence justifiés par stage est accepté.
Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

II - ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1 - Admission en 2ème année de Licence Sciences pour la Santé – Parcours PEDICURE - PODOLOGUE

- 1ère SESSION des 1er et 2ème semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1ère session des 1er et 2ème semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE *
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus.

* La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20, sauf pour les UE examen clinique, pédicurie, appareillages où la moyenne doit être supérieure ou égale à 10/20

- 2ème SESSION des 1er et 2ème semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) doivent obligatoirement se présenter à la 2ème session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2ème session sont indiquées dans les tableaux de chaque semestre.

Les règles de compensation sont identiques à la 1ère session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2 - Conditions de redoublement.

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2ème session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, mais pas les stages pratiques.

3 – Passerelles

A l'issue de la fin de la première année, un nombre réduit d'étudiants aura la possibilité d'effectuer une passerelle vers un autre parcours de la licence et entrer directement en 2^{ème} année de la nouvelle formation choisie.

Les conditions pour présenter une demande sont les suivantes :

1. Aucune épreuve en 2^{ème} session
2. Une moyenne générale $\geq 15/20$
3. Tous les stages validés
4. Une lettre de motivation argumentée

En cas d'acceptation par le jury, une remise à niveau de 15 jours sera obligatoire avant la rentrée en 2^{ème} année dans le nouveau parcours.

Toulouse, le 9 septembre 2021

Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITE CURSUS PARAMEDICAUX

133, ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

TELEPHONE : 05 62 88 90 00

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA**

1^{ERE} ANNEE D'ETUDES

**LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE
PARCOURS
PSYCHOMOTRICITE
ET
DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICIEN
(DOUBLE CURSUS)**

POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE

2021 - 2022

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à leur titulaire le grade universitaire de licence. Les enseignements de la première année de Licence Sciences pour la Santé – Parcours - PSYCHOMOTRICITE sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) capitalisables réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

1 – Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 1

UE COMMUNES

- UEC 1** Anatomie générale
- UEC 2** Physiologie générale
- UEC 3** Biologie fondamentale (histologie, bio cellulaire et biochimie)
- UEC 6** Ethique et déontologie
- UEC 7** Droit de la santé
- UEC 8** Embryologie – Génétique
- UEC 14** Anglais médical
- UEC 15** Hygiène infectiologie immunologie
- UEC 22** Santé au travail
- UEC 27** Techniques d'imagerie
- UEC 29** Psychologie
- UEC 30** Bases de la relation soignant-soigné (langue des signes)

UE COMMUNES PARTIELLES

- UECP 2** Biomécanique des membres
- UECP 4** Anatomie des membres

UE METIER

- UEM 1.1** Modèles théoriques en psychologie 1
- UEM 4.1** Fondements de l'intervention en psychomotricité
- UEM 5.3** Introduction aux techniques et médiations en psychomotricité 1
- UEM 7.1** Expérimentation pratique des grands concepts psychomoteurs

SEMESTRE 2

UE COMMUNES

- UEC 5 Santé Publique et économie de la santé
- UEC 11 Handicap
- UEC 14 Anglais médical
- UEC 16 Présentation métiers et collaborations interprofessionnelles
- UEC 21 Compétences numériques (S1 et S2 – examen au S2)
- UEC 23 Douleur
- UEC 26 Introduction aux pathologies (sémiologie générale)

UE COMMUNES PARTIELLES

- UECP 1 Bases de neuro-anatomie et neurophysiologie
- UECP 3 Physiologie de la posture et du mouvement
- UECP 6 Neurophysiologie avancée
- UECP 8 Neuro-anatomie avancée

UE METIER

- UEM 1.2 Modèles théoriques en psychologie 2
- UEM 4.2 Modèles et concepts fondamentaux en psychomotricité
- UEM 4.6 Développement psychomoteur 1
- UEM 5.4 Introduction aux techniques et médiations en psychomotricité 2
- UEM 5.5 Expérimentation des techniques et médiations en psychomotricité 1
- UEM 7 Stages

Les Enseignements Dirigés

2 – Les Unités d'Enseignements Pratiques

Se présentent sous forme de :

- mises en situation spécifiques pour les UE 5.3, 5.4, 5.5, 7.1
- stage en milieu ordinaire (crèche, halte-garderie, école maternelle) pour l'UE 7.6

3 – Etudiants en situation de handicap

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos examens, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant, **au minimum un mois avant le début des examens du 1er semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

<mailto:phe.contact@univ-tlse3.fr>

B- MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – LES EXAMENS

La 1^{ère} année de Licence Sciences pour la santé Parcours PSYCHOMOTRICITE permet de valider 60 ects.

1 Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2 Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôle par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3 Organisation des épreuves

SEMESTRE 1

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANT	SESSION 1				SESSION 2					
			Nature épreuve	Type d'exercice	DUREE	NOTE	NOTE GLOBAL E	Nature épreuve	Type d'exercice	DUREE	NOTE /	ECTS
UEC 1 ANATOMIE GENERALE		G. de BONNECAZE	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 2 PHYSIOLOGIE GENERALE		I. TACK D. GASC	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 3 BIOLOGIE FONDAMENTALE		M. COURTADE-SAÏDI S. EVRARD	ET	15 QCM	1H	/40	/40	ET	15 QCM	30 MN	/40	2
UEC 8 EMBRYOLOGIE - GENETIQUE		J. PLAISANCIE C. DUBUCS	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 6 ETHIQUE et DEONTOLOGIE		N. TELMON	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 7 DROIT DE LA SANTE		F. SAVALL	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 14 ANGLAIS		MP. BADJUEL	ET	10 à 20 QCM et 1 à 3 QR	1H	/20	/20	ET	1 A 5 QR	1H	/20	1
UEC 15 HYGIENE INFECTIOLOGIE IMMUNO		S. MALAUAUD	ET	15 QCM	1 H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 22 SANTE AU TRAVAIL		Y. ESQUIROL	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 27 TECHNIQUE D'IMAGERIE		I. BERRY	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1

UEC 29 PSYCHOLOGIE		F. SORDES	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 30 BASE RELATION SOIGNANT/SOIGNE - LANGUE DES SIGNES		G. MOULIS	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 2 BIOMECHANIQUE APPLIQUEE AU MOUVEMENT		D. AMARANTINI D. GASQ	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 4 ANATOMIE DES MEMBRES		R. LOPEZ	ET	30 QCM	1 H	/40	/40	ET	30 QCM	1 H	/40	2
UEM 1.1 MODELES THEORIQUES EN PSYCHOLOGIE 1		J. LARENG	ET	1 à 5 QR ou QRM ou QRU ou QROC	1H30	/60	/60	ET	QR ou QRM ou QRU ou QROC	1H30	/60	3
UEM 4.1 FONDEMENTS DE L'INTERVENTION EN PSYCHOMOTRICITE		AG.LAURENT	ET	1 à 5 QR ou QRM ou QRU ou QROC	2H	/60	/60	ET	QR ou QRM ou QRU ou QROC	2H	/60	3
UEM 5.3 INTRODUCTION AUX TECHNIQUES ET MEDIATIONS EN PSYCHOMOTRICITE 1		AC. BALLOUARD	CC	3 NOTES CC			/60	CC	3 CC		/60	3
UEM 7.1 EXPERIMENTATION PRATIQUE DES GRANDS CONCEPTS PSYCHOMOTEURS		C. DUCUING	CC Et ORAL	3 NOTES CC CONTROL E TERMINAL ORAL DE TP	CC/20x3 ORAL 10 MN	/60	/100 /40	ORAL	ORAL DE TP	10 MN	/100	5
											TOTAL	30

SEMESTRE 2

UE	DISCIPLINE	ENSEIGNANT	SESSION 1				SESSION 2					
			Nature épreuve	Type d'exercice	DUREE	NOTE/	NOTE GLOBALE	Nature épreuve	Type d'exercice	DUREE	NOTE/	ECTS
UEC 5 SANTE PUBLIQUE, ECONOMIE DE LA SANTE		V. GARDETTE	ET	10 à 15 QCM	1H	/40	/40	ET	10 à 15 QCM	1H	/40	2
UEC 11 HANDICAP		X de BOISSEZON JM CAIRE	ET	15 QCM	1H	/20	/20	ET	15 QCM	30MN	/20	1
UEC 23 DOULEUR		JC. SOL N. SAFFON	ET	15 QCM		/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEC 14 ANGLAIS		MP. BADUEL	ORAL	ORAL	10 MN	/20	/20	ORAL	ORAL	15MN	/20	1
UEC 16 PRESENTATION METIERS/COLLABORATIONS INTERPROFESSIONNELLES		S. OUSTRIC M ROUGE-BUGAT	ET	30 QCM	1H	/40	/40	ET	30 QCM	1H	/40	2
UEC 21 COMPETENCES NUMERIQUES		N. JAYR	CC	PRESENTIEL		ADM/AJ	ADM/AJ	CC	PRESENTIEL		ADM/AJ	2
UEC 26 INTRODUCTION AUX PATHOLOGIES (sémio géné)		G. MOULIS	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 1 NEURO-ANATOMIE et NEUROPHYSIOLOGIE NIVEAU 1		G de BONNECAZE	ET	30 QCM	1H	/40	/40	ET	30 QCM	1H	/40	2
UECP 3 PHYSIOLOGIE DE LA POSTURE ET DU MOUVEMENT		D. GASQ C. CORMIER	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 6 NEUROPHYSIOLOGIE AVANCEE		D. GASQ C. CORMIER	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UECP 8 NEURO-ANATOMIE AVANCEE		G de BONNECAZE	ET	15 QCM	30 MN	/20	/20	ET	15 QCM	30 MN	/20	1
UEM 1.2 MODELES THEORIQUES EN PSYCHOLOGIE 2		J. LARENG	ET	1 à 5 QR ou QRM ou QRU ou QROC	1 H	/40	/40	ET	QR ou QRM ou QRU ou QROC	1 H	/40	2

UEM 4.2 MODELES ET CONCEPTS FONDEMENTAUX EN PSYCHOMOTRICITE		C. LEWANDOWSKI	ET	1 à 5 QR ou QRM ou QRU ou QROC	30 MN		/20	ET	QR ou QRM ou QRU ou QROC	30 MN	/20	1
UEM 4.6 DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR 1		D. INNOCENT-MUTEL	ET	1 à 5 QR ou QRM ou QRU ou QROC	2 H		/80	ET	QR ou QRM ou QRU ou QROC	2 H	/80	4
UEM 5.4 INTRODUCTION AUX TECHNIQUES ET MEDIATIONS EN PSYCHOMOTRICITE 2		A.C. BALLOUARD	CC Et ORAL	3 NOTES CC CONTROLE TERMINAL : ORAL DE TP	CC/10x3 Oral 10 MN		/60	ORAL	ORAL DE TP	10 MN	/60	3
UEM 5.5 EXPERIMENTATION DES TECHNIQUES ET MEDIATIONS EN PSYCHOMOTRICITE 1		A LAURENT	CC	3 NOTES CC			/60	CC	3 CC		/60	3
STAGES - 2 semaines						ADM/AJ	/				ADM/AJ	2
											total	30

*UEC 21 COMPETENCES NUMERIQUES : conformément à l'arrêté du 30 août 2019, cette UE fait l'objet d'une certification nationale délivrée via une plateforme en ligne par le groupement d'intérêt public « PIX

4 - Absences

Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante. La présence aux travaux pratiques (TP) est obligatoire.

Un maximum de **trois absences justifiées** aux TP pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Stages :

La présence aux stages est **obligatoire** :

2^{ème} semestre : 1 semaine + 1/2 journée par semaine sur le S2

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat à chaque fin de semestre.

Un maximum de 3 jours d'absence justifiés par stage est accepté.

Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

II - ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1 - Admission en 2^{ème} année de Licence Sciences pour la Santé – Parcours - PSYCHOMOTRICITE

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE *
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus.

* La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont indiquées dans les tableaux de chaque semestre.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2 - Conditions de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, mais pas les stages pratiques.

3 – Passerelles

A l'issue de la fin de la première année, un nombre réduit d'étudiants auront la possibilité de changer de formation s'ils le souhaitent et d'entrer directement en 2^{ème} année de la formation choisie.

Les conditions pour présenter une demande sont les suivantes :

1. Aucune épreuve en 2^{ème} session
2. Une moyenne générale $\geq 15/20$
3. Tous les stages validés
4. Une lettre de motivation argumentée

En cas d'acceptation par les jurys des 2 formations concernées, une remise à niveau de 15 jours sera obligatoire avant la rentrée en 2^{ème} année.

Toulouse, le 8 juin 2021

Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO

UNIVERSITÉ TOULOUSE III - PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarité des Cours Paramédicaux
133 ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX
Téléphone : 05 62 88 90 71

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances
sanctionnant la 2^{ème} Année d'Études
du Certificat de Capacité d'ORTHOPTIE
pour l'Année Universitaire
2021-2022**

- Vu l'Arrêté du 20 Octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
- Vu l'avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la deuxième année d'orthoptie sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année.

1. Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 3

UE6 - Anglais

UE 15 - Prise en charge des pathologies sensorimotrices

UE 25 - Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle

UE 26 - Basse vision

UE 28 - Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique

SEMESTRE 4

UE6 - Anglais

UE 20 - Contactologie

UE 22 - Pathologies neuro-ophtalmologiques

UE 23 - Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophtalmologiques

UE 27 - Bilan et prise en charge de la basse vision

UE 32 - Ophtalmo pédiatrique, Communication, Education thérapeutique

UE 33 - Imagerie et technologies de la communication

2. Les Enseignements Dirigés

Matériel orthoptique – Champ visuel - Exploration fonctionnelle – Réfraction

3. Les Unités d'Enseignements Pratiques

Se présentent sous forme de stages hospitaliers en 2^{ème} année, en fonction du référentiel de formation. Soit-6 semaines au semestre 1 et-10 semaines au semestre 2.

4. Les Unités d'enseignement optionnelle et facultative

UE optionnelle obligatoire

Elle est répartie sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année.

Cette UE doit comporter 8 jours de stage au minimum qui peuvent être répartis sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année et permet l'obtention de 1 ECTS Elle sera validée à la fin de la 3^{ème} année.

UE OPTIONNELLE OBLIGATOIRE			ECTS
Stage en cabinet - orthoptie libérale	8 JOURS	Validation ADM / AJ	1 ECTS (validé en 3 ^{ème} année)
Stage en établissement - adulte			
Stage en établissement - enfant			
Stage - observation paramédicaux			
Infosup			

UE facultative non obligatoire

Une UE facultative non obligatoire BASSE VISION est possible, sous forme de 10 jours de stage maximum en externe.

UE FACULTATIVE NON OBLIGATOIRE	durée
Stage en externe (hors hôpital)	10 JOURS MAXIMUM

B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1) Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2) Sessions d'examens

Tout étudiant à droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la 1^{ère} session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en 2^{ème} session (session de rattrapage).

3) Organisation des épreuves

SEMESTRE 3						
UE	DISCIPLINE	NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	NOTE	NOTE GLOBALE UE	ECTS
UE 15 Prise en charge des pathologies sensorimotrices	Prise en charge des pathologies sensorimotrices	4 à 10 QROC et/ou 1 à 2 QR	1h	/50	/50	6
UE 25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	Amblyopie fonctionnelle	2 CC		/20	/40	6
		3 à 10 QROC et/ou 5 à 10 QCM	1h	/20		
UE 26 Basse vision	Basse vision	4 à 10 QROC et/ou 1 QR	1h	/40	/40	6
UE 28 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique	Méthodologie	1QR	1h	/10	/10	1
UE6 Anglais	Anglais	3 à 10 QROC et/ou QDC et/ou QR	1h30	/20	/20	1
STAGES		CC		/40	/40	8

TOTAL : 28 ECTS

SEMESTRE 4

UE	DISCIPLINE	NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	NOTE	NOTE GLOBALE UE	ECTS
UE 20 Contactologie	Contactologie	4 à 10 QROC ou 1 à 2 QR	1h	/20	/20	2
UE 22 Pathologies neuro- ophtalmologiques	Pathologies neuro- ophtalmologiques	4 à 10 QROC et/ou 1 à 2 QR	1h	/30	/30	3
UE 23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro- ophtalmologiques	Prise en charge orthoptique des pathologies neuro- ophtalmologiques	2 CC		/25	/50	7
		1 à 4 QR	1h30	/25		
UE 27 Bilan et prise en charge de la basse vision	Basse vision	TD pluridisciplinaire en présentiel		ADM/AJ	ADM/AJ	7
		1 à 4 QR	1h	/40		
UE 32 Communication, Education thérapeutique, Ophtalmologie pédiatrique	Communication, Education thérapeutique, Ophtalmologie pédiatrique	4 à 10 QROC	1h	/20	/20	2
UE 33 Imagerie et technologies de la communication	Imagerie et technologies de la communication	4 à 10 QROC	30 min	/10	/10	2
UE6 Anglais	Anglais	Oral par 2	10 min	/20	/20	1
STAGES		CC		/40	/40	8
UE Optionnelles		présentiel				

TOTAL : 32 ECTS

Nature des épreuves pour le Contrôle Continu (CC) en 2^{ème} session :

UE	Rappel Session 1	NATURE DES EPREUVES
UE 25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	CC	1 Écrit – 1 h
UE 23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophtalmo	CC	1 Écrit – 1 h
UE 27 Bilan et prise en charge de la basse vision	TD en présentiel	Oral – 15 min

2. Absences

Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante. La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Un maximum de **trois absences justifiées** au TD pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Stages :

La présence aux stages est obligatoire.

1^{er} semestre : 1 stage de 6 semaines

2^{ème} semestre : 1 stage de 10 semaines

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat à chaque fin de semestre.

Un maximum de 3 absences justifiées par stage est accepté.

Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

1) Admission en 3^{ème} année du certificat de capacité d'orthoptie

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE*
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à 6/20)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20
- Ne pas avoir de note éliminatoire inférieure à 6/20

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session sauf pour les contrôles continus (cf. nature des épreuves en contrôle continu (CC) en 2^{ème} session, sauf pour :

UE 6 Anglais : ORAL 15 mn.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la 5^e deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2) Condition de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.
Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, y compris les UE optionnelles, mais pas les stages pratiques.

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO